## N° 18

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## AVIS

#### PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

#### TOME II

Economie et Finances.

#### AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. Raymond BRUN, Sénateur.

#### Voir les numéros:

Assemblée Nationale (3° législ.): 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 12), 456 (tomes VI et VII) et in-8° 65.

Sénat: 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 12) (1967-1968).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, président; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires; Louis André, Emile Aubert, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, André Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Marcel Mathy, François Monsarrat, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepied, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

## SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
I. — L'information économique	8
1° Le rôle de l'I. N. S. E. E	8
2° Les travaux de recensement	12
II. — La politique des prix	17
1° Les prix agricoles à la production	17
2° Les prix industriels	19
3° Les relèvements de tarifs publics	21
4° L'évolution du coût de la vie	23
5° Les dérogations au plan de stabilisation du 12 septembre 1963	25
A. — Les contrats de stabilité	26
B. — Les contrats de programme	27
6° Les perspectives pour 1968	29
III. — L'action des Pouvoirs publics sur la distribution commerciale	31
1° Considérations générales	31
2° La Commission des Comptes commerciaux de la Nation	34
3° La politique de crédit en faveur des petites et moyennes entreprises.	37
4° L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial	38
5° L'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial.	42
6° L'information du consommateur	43
A. — Les organisations de consommateurs	44
B. — L'Institut national de la consommation	47
C. — L'action du Télex-Consommateurs	49
7° La « Fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises »	50
IV. — Les échanges extérieurs	53
1° Statistiques du commerce extérieur	53
2° Rappel de l'évolution globale en 1966	54
3° Evolution générale de nos échanges extérieurs de 1958 à 1966	54

	Pages
4° Evolution des exportations françaises	55
A. — Croissance relative	55
B. — Incidence de la conjoncture économique extérieure	56
C. — Prévisions	57
5° Libération accrue des échanges avec l'Est	58
6° Conséquences du « Kennedy Round » sur le commerce extérieur français	60
7° Incidence de la dévaluation de la livre sterling	61
8° Echanges extérieurs français en 1967	63
9° Activités fondamentales du Centre national du Commerce extérieur:	72
10° Mesures de promotion des exportations	74
11° Activités des organismes d'expansion économique à l'étranger	75
Conclusion	78
ANNEXES	
I. — Assistance technique et enseignement commercial (répartition de la dotation budgétaire)	83
II. — Les contrats de stabilité	85
III. — Les contrats de programme	87
IV. — Evolution de l'indice des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles)	90

#### Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie pour avis de la section II. — Services financiers — du budget du Ministère de l'Economie et des Finances, afin d'examiner les chapitres de ce budget concernant l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, les travaux de recensement et l'Institut national de la consommation, ceux relatifs à l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur (chap. 44-80 à 44-83), enfin les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger (chap. 44-84 et 44-85).

Les crédits de fonctionnement de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques atteignent 134.447.926 F et sont ainsi en augmentation de 60.294.494 F, soit 80 %. Cette augmentation résulte, à concurrence de 11,5 % (7.565.127 F), de mesures acquises et de 88,5 % (52.729.367 F), de mesures nouvelles. Cette dernière augmentation est due à un accroissement de l'activité permanente de l'I. N. S. E. E. qui entraîne une augmentation des dépenses de personnels (création de 302 emplois [1]) et à d'importants travaux de recensement.

Les crédits affectés à ces travaux (chap. 34-87) ont été augmentés de 46.091.509 millions de francs par rapport à 1967.

Cet ajustement est justifié principalement :

- à concurrence de 3.300.000 F, par l'amélioration des statistiques sur l'emploi;
- à concurrence de 40.643.462 F par la poursuite du recensement de la population prévu pour 1968.

Cette année apparaît pour la première fois la subvention à l'Institut national de la consommation (chap. 36-80) d'un montant de 3.600.000 F.

Quant aux crédits regroupant l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur et extérieur et rassemblés sous les chapitres 44-80 à 44-85, leur montant est resté presque

<sup>(1)</sup> Cf. fascicule Economie et finances. — II. — Services financiers, page 103.

stable (— 780.000 F) puisqu'ils sont passés de 50.887.230 F à 50.107.230 F. Cette situation est due à une réduction des crédits de garantie de prix à l'exportation de 10 millions de francs compensée par une augmentation sensiblement égale des autres crédits.

Les crédits d'aide aux organisations de consommateurs (300.000 F) sont restés inchangés par rapport à 1967. Par contre, les crédits d'encouragement aux recherches dans le domaine commercial passent de 370.000 F à 420.000 F. Cette augmentation de 50.000 F accordée au titre de la recherche scientifique et technique est destinée à promouvoir les recherches en matière d'urbanisme commercial, l'amélioration des connaissances d'ensemble de l'appareil commercial et la mise en œuvre d'études statistiques nouvelles.

Par ailleurs, les crédits affectés à l'assistance technique au commerce et à l'enseignement commercial sont maintenus à 2.750.000 F.

En outre, apparaît pour la première fois au budget de 1968, une subvention à la Fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises (chap. 44-83), d'un montant de 4 millions de francs. Cette fondation a été créée par l'article 22 de la loi du 3 décembre 1966 sur la formation professionnelle et ce crédit est nécessaire pour assurer la mise en place de cet organisme en 1968.

En ce qui concerne l'expansion économique à l'étranger, les subventions qui sont rassemblées sous le chapitre 44-84 sont en augmentation de 5.170.000 F et atteignent 32.637.230 F.

Cet accroissement résulte pour l'essentiel (4.600.000 F) d'une augmentation de la participation de l'Etat aux dépenses du Centre national du commerce extérieur, justifié par le renforcement de l'action entreprise pour favoriser les exportations.

Dans le cadre de l'action décidée par le Gouvernement en vue du développement des exportations, le Centre national du commerce extérieur devra notamment, en 1968 :

- améliorer l'information relative à l'expansion du commerce extérieur;
- développer les actions concertées et la participation du C. N. C. E. à des programmes de promotion des exportations ;

— renforcer le dispositif d'actions régionales par l'ouverture de nouveaux centres et l'intensification de l'effort d'assistance et de formation professionnelle.

Quant au chapitre 44-85 relatif aux garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers, il est ramené à 10 millions de francs. Cette nouvelle diminution de 10 millions de francs est justifiée par le Gouvernement comme correspondant à « l'ajustement aux besoins réels des crédits relatifs aux garanties de prix à l'exportation ».

Votre Rapporteur, sans s'attarder davantage sur ces crédits qui font l'objet d'un examen attentif du Rapporteur de la Commission des Finances, se bornera à examiner un certain nombre de problèmes d'ordre économique, en liaison directe avec les crédits qui viennent d'être évoqués, à savoir, l'activité de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et l'orientation des travaux de recensement, l'action des pouvoirs publics tant en ce qui concerne la distribution commerciale que les organisations de consommateurs, l'évolution des prix dans le cadre du plan de stabilisation et des assouplissements qu'il a reçus, enfin, celles des relations économiques extérieures à la fois sur le plan de la balance commerciale de la France et en ce qui concerne les organismes contribuant à l'expansion économique à l'étranger.

#### I. — L'information économique.

# 1° LE RÔLE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Le V° Plan estime notamment que la stratégie de l'expansion équilibrée qu'il préconise nécessite « une meilleure connaissance de la vie économique ». Devant les faiblesses et les lacunes de notre information sur la vie économique, l'action du Gouvernement tend depuis plusieurs années à développer l'appareil statistique français, base d'une information économique valable.

C'est ainsi que, dans la ligne de l'effort déjà entrepris les années précédentes, le projet de loi de finances pour 1968 prévoit au titre des mesures nouvelles, la création de 302 emplois afin de permettre à l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (I. N. S. E. E.) de réaliser son programme de travail. Cette création d'emplois, qui entraîne une dépense de 3.620.000 F, est la condition première du développement de l'information statistique et économique qui réside dans l'augmentation progressive de l'effectif de l'I. N. S. E. E. en personnel technique.

Le renforcement des effectifs de l'I. N. S. E. E. doit donc permettre de remédier aux faiblesses et aux lacunes de l'information économique comprise au sens large, c'est-à-dire englobant également l'information démographique et l'information sociale.

D'ailleurs, afin de coordonner les projets des diverses séries statistiques de l'Administration, un groupe de travail émanant de la Commission de l'équilibre et du financement a été créé en 1961. Ce groupe de travail, présidé par le Directeur général de l'I. N. S. E. E. a notamment pour mission de définir, dans le cadre du programme de développement statistique à moyen terme établi par le Plan, des programmes annuels.

La réalisation de ces programmes incombe principalement à l'I. N. S. E. E. à la fois en ce qui concerne la collecte des données de base et l'amélioration des instruments statistiques.

#### A. — Collecte des données de base.

En premier lieu, les dispositions ont été prises pour que le recensement de la population ait lieu à la date et dans les conditions d'exploitation prévues.

Dans le domaine de *l'emploi*, le développement de l'information est organisé suivant les recommandations du rapport demandé à M. Ortoli sur les conséquences sociales de l'évolution des structures de l'économie :

- les enquêtes de l'I. N. S. E. E. sur l'emploi seront exécutées annuellement sur des échantillons de 60.000 logements (au lieu de 30.000) tirés dans un échantillon-maître de 180.000 logements utilisé en 1968 afin d'estimer avec plus de précision les variations annuelles ;
- une réforme des bordereaux de salaires déclarés à la Sécurité sociale et aux administrations fiscales et d'autres déclarations administratives doit, en outre, permettre une meilleure utilisation de ces sources indirectes d'information pour suivre l'emploi par région et secteur d'une part, par métier et qualification dans chaque secteur d'activité d'autre part ;
- en liaison avec les nouvelles dispositions relatives aux allocations et indemnités de chômage et la mise en place d'une bourse nationale de l'emploi, des moyens accrus sont mis à la disposition du Ministère des Affaires sociales pour une amélioration des données conjoncturelles sur le marché du travail.

Dans le *domaine du logement*, un effort particulier est accompli pour améliorer les statistiques de base :

- réédition de l'enquête de 1963 auprès d'un grand nombre de ménages destinée à améliorer notamment la connaissance de la demande solvable (enquête en cours d'exécution);
- enquête sur le financement du logement neuf exécutée fin 1967 et début 1968 ;
- études actuellement en cours pour mettre au point un système de comptes du logement.

En ce qui concerne *les revenus*, l'effort d'approfondissement des connaissances se poursuit dans les directions suivantes :

— meilleure exploitation des déclarations de salaires souscrites par les employeurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture (états 2460, 2464 et 2466), afin de mieux suivre l'évolution de la rémunération des salariés ;

- étude de l'évolution des revenus des ménages par catégorie socio-professionnelle ;
- mise en place d'un réseau de comptabilité agricole (3.000 exploitations environ) en liaison avec la Communauté économique européenne.

Un autre point important du programme était la mise en place d'un réseau d'enquêtes par secteur d'entreprises dans *l'industrie*, complémentaire des enquêtes par branches qui ne renseignent pas sur les données financières. De nouveaux moyens ont été mis à la disposition du bureau central de la statistique industrielle pour l'amélioration des données relatives à la production.

En ce qui concerne *l'agriculture*, la grande enquête de structure qui doit être réalisée dans le cadre communautaire en deux phases en automne 1967 et au début de 1968 est commencée. Elle permettra de mettre en place un échantillon-maître pour les enquêtes spécialisées (productions végétales et animales, structures, etc.) qui se développent actuellement à titre expérimental; la mise en place d'un système d'observation des prix à la production se poursuit (œuvre commune de l'I. N. S. E. E. et du Ministère de l'Agriculture).

Enfin, les enquêtes de conjoncture effectuées par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises ont été étendues au secteur du « Bâtiment et Travaux publics » depuis 1966.

## B. — Amélioration des instruments statistiques.

En ce qui concerne les travaux de fond destinés à améliorer les instruments de base pour l'analyse économique, les progrès les plus sensibles concernent les domaines suivants :

- l'établissement de comptes de secteurs grâce à l'amélioration et à une meilleure utilisation des statistiques fiscales notamment ;
- l'exploitation économétrique des enquêtes de consommation qui devrait permettre de disposer pour le VI Plan d'instruments de projection plus perfectionnés que pour le V Plan.

En ce qui concerne les synthèses statistiques et comptables, la réalisation d'une nouvelle série de comptes nationaux sur la base 1962 se déroule bien et sera réalisée dans les délais. Enfin, toujours dans la ligne des efforts inscrits dans le programme du V° Plan, des progrès encourageants ont été obtenus dans la formalisation et la mécanisation des projections et des comptes. La mécanisation du tableau d'échanges interindustriels est un succès. La mise au point, actuellement en cours, de modèles formalisés et passant sur ordinateur pour les projections à court et à moyen terme devrait être un nouveau facteur de progrès.

Dans le domaine régional, en application de la décision du Comité économique interministériel du 25 janvier 1966, deux observatoires économiques régionaux ont été mis en place en 1967 : le premier, l'observatoire de Méditerranée, intéresse les régions de Provence—Côte-d'Azur—Corse et du Languedoc ; le deuxième, implanté à Lille, couvre la région du Nord.

En fait, les deux observatoires de Marseille et de Lille n'ont entamé leurs travaux qu'à la fin du premier trimestre 1967.

Ces deux observatoires sont chargés :

- de rassembler systématiquement l'information économique et sociale régionale existante quel que soit le service ou l'administration ayant établi les données et quel que soit leur mode d'élaboration (recensement, enquêtes par sondage, sous-produits de travaux de gestion administrative);
  - d'analyser la documentation ainsi rassemblée ;
  - de stocker l'information;
- d'assurer la diffusion rapide d'une information de bonne qualité technique (problème des télétransmissions notamment).

Enfin, les observatoires économiques sont chargés d'organiser des « rencontres » entre utilisateurs publics et privés d'informations économiques et les producteurs de données statistiques afin d'assurer une meilleure adaptation de l'« offre » à la « demande » d'informations.

Jusqu'à présent, les observatoires de Lille et de Marseille se sont livrés à une analyse rapide des principales sources d'informations statistiques et des matériels à utiliser pour accumuler les données chiffrées. Les premières études menées dans ce cadre semblent montrer que les problèmes touchant l'harmonisation des définitions et des nomenclatures utilisées par les différents maîtres d'œuvre sont plus délicats à résoudre que ce qu'il avait paru raisonnable d'estimer a priori. Dans ce domaine, les travaux de

ces observatoires vont contribuer à clarifier une situation qui risquait de se dégrader au cours des prochaines années.

Par ailleurs, il est prévu une mise en place progressive d'autres observatoires régionaux, s'échelonnant sur plusieurs années, à partir des résultats des expériences effectuées à Lille et à Marseille.

Comme le Conseil Economique et Social l'a déjà souligné (1) une information économique complète, rapide et loyale est à la base de la conduite de toute politique économique.

Le recours systématique aux procédés modernes de traitement s'impose donc et le traitement électronique devrait permettre de rendre la recherche de l'information élémentaire ou de l'information élaborée intégralement automatique.

Dans cette optique, votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime donc que la création d'une banque d'information économique doit figurer dans le champ des services que l'I. N. S. E. E. sera amené à rendre non seulement à la puissance publique mais à l'ensemble de la Nation.

#### 2° Les travaux de recensement

#### A. — Le recensement industriel de 1963.

#### L'année 1967 a été consacrée :

- d'une part, aux exploitations axées sur l'élaboration de la nouvelle base 1962 de la Comptabilité nationale. Les exploitations « Secteurs branches » en particulier, ont permis d'assurer les raccords entre les comptes de branches et les comptes de secteurs, que les insuffisances du système de collecte des statistiques courantes rendent très malaisées :
- d'autre part, à la production des tableaux destinés à l'Office statistique des Communautés européennes, et de ceux qui sont la base des publications nationales (2).

<sup>(1)</sup> Cf. Rapport présenté par M. Barjonet (Journal officiel, Avis et rapport du Conseil Economique du 28 décembre 1965, p. 832).

<sup>(2)</sup> Sont actuellement publiés, les volumes I et II concernant les petites entreprises. Est en cours de publication, le volume III concernant l'ensemble des entreprises. Sont en préparation, les volumes IV, V et VI concernant essentiellement les données d'établissement et les productions dont la publication aura lieu en 1968.

Par ailleurs, on prépare actuellement un programme d'exploitations (à réaliser en 1968) qui constituent la base d'études préparatoires à l'élaboration du VI° Plan. Il s'agit essentiellement d'analyses des structures (liaisons économétriques entre variables au sein des entreprises, concentration des productions dans les secteurs et les branches).

## B. — Le recensement général des transports de 1963.

Les résultats essentiels concernant les transports routiers, la navigation fluviale et la navigation maritime ont fait l'objet d'une publication dans la revue périodique de l'I. N. S. E. E. dès 1966.

L'exploitation complète est maintenant achevée. Les résultats détaillés en seront publiés d'ici la fin de l'année dans un volume qui donnera :

- les résultats généraux sur les entreprises classées par secteur de nomenclature des activités économiques ;
- les résultats généraux sur les branches d'activités (transports routiers, maritimes, etc.) et les données sur le trafic des divers modes de transport.

#### C. — Le recensement de la distribution de 1967.

Ce recensement en est actuellement à la phase de collecte des questionnaires, dont les envois se sont échelonnés d'avril à juin ; celle-ci doit prendre fin en décembre.

Le traitement des données se fera sur ordinateur.

Le premier trimestre 1968 sera consacré aux opérations de chiffrement, constitution de la cartothèque et mise sur bandes magnétiques des données. Viendront ensuite les opérations de contrôles extrêmement poussés; la complexité des programmes de contrôles actuellement en cours d'élaboration vise à la production de résultats de qualité élevée. La mise en œuvre des contrôles entraînera des vérifications et enquêtes complémentaires, dont le volume est difficile à apprécier dès maintenant, mais qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, les programmes d'exploitation seront élaborés et mis au point.

Cependant, doivent être publiés avant la fin de l'année 1968, quelques tableaux descriptifs donnant les résultats d'ensemble sur la structure et l'activité des entreprises.

### D. — Le recensement de la population.

Selon le décret du 16 mai 1967 (1), fixant la date et les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement général de la population, le recensement de la métropole aura lieu en mars 1968. Sa mise en place se poursuivra jusqu'en février 1968 et comportera en particulier un découpage systématique des agglomérations urbaines de plus de 20.000 habitants en îlots, en vue des applications des résultats du recensement aux études urbaines. Après la phase d'exécution sur le terrain et dans les mairies, le dépouillement des documents sera entrepris dès le mois de mai, avec les objectifs suivants, compatibles avec le calendrier de la préparation du VI° Plan :

- publication des résultats provenant du dénombrement des questionnaires (parution du volume « Population de la France », donnant la population légale des diverses circonscriptions administratives, en novembre 1968). Parution des ouvrages complémentaires (population légale et statistiques communales complémentaires, villes et agglomérations urbaines, etc., au premier trimestre 1969);
- statistiques démographiques, économiques et sociales provenant du dépouillement des questionnaires (chiffrement, perforation de cartothèques reportés sur bandes magnétiques pour une exploitation électronique) :
- sondage au 1/20. Comme en 1962, le dépouillement prioritaire d'un sondage au vingtième raccourcira les délais dans lesquels on pourra disposer de résultats essentiels utilisables à l'échelon national et fournira un échantillon maniable pour des études particulières. La cartothèque doit être achevée en décembre 1968 et la production des résultats s'échelonner jusqu'en février 1969.
- sondage au 1/4. La constitution de cartothèques complètes ne pouvant être envisagées que pour mai 1970, un échantillon représentatif du quart des documents sera dépouillé en priorité en vue d'obtenir en temps voulu pour la préparation du VI° Plan des données utilisables à l'échelon régional. La cartothèque du sondage au quart doit être constituée en mai 1969.

Les questionnaires généraux de 1968 seront pour l'essentiel très voisins de ceux de 1962, afin d'assurer la meilleure comparabilité possible des résultats des deux derniers recensements. En

<sup>(1)</sup> Journal officiel du 18 mai 1967.

outre, le recensement de 1968 sera complété par un sondage au centième exécuté en avril-mai, qui fournira des informations plus détaillées sur des points particuliers.

Dans les départements d'outre-mer, le recensement a lieu au cours du deuxième semestre 1967 et son exploitation sera menée à bonne fin en 1968.

Les mesures prises pour accélérer le dépouillement du recensement de 1968 permettent aussi :

- d'avancer de plusieurs mois la parution des ouvrages « Population légale et statistiques communales complémentaires » ainsi que la sortie des résultats du sondage au vingtième ;
- de produire des résultats régionaux détaillés dès le premier semestre 1969, grâce à une nouvelle disposition : traitement en priorité d'un échantillon portant sur un quart des documents.

#### E. — Autres travaux de recensement.

Les autres travaux de recensement exécutés en 1967 sur les crédits du chapitre 34-87 sont les suivants :

- a) Enquête permanente sur les budgets de famille.
- b) Enquête permanente sur les consommations alimentaires.
- c) Enquête permanente sur l'observation des prix de détail.
- d) Enquête générale sur le logement.
- e) Enquête sur le financement des logements neufs.
- f) Recherches sur l'épargne des ménages.
- g) Enquête sur les revenus des ménages.
- h) Enquête sur les intentions d'achat (trois par an).
- i) Enquête sur les dépenses de transport.
- j) Enquête sur les loisirs.
- k) Enquête emploi.
- l) Statistiques de salaires à partir de dépouillement d'états fiscaux;

En 1968, les trois premières enquêtes permanentes se poursuivront dans les conditions habituelles et le dépouillement des autres enquêtes citées ci-dessus sera achevé. En outre, l'enquête sur l'épargne de 1967 sera répétée.

Les travaux de recensement sont de plus en plus complexes. En raison de leur intervention croissante dans la vie économique, les pouvoirs publics souhaitent en effet obtenir des résultats de plus en plus diversifiés. Les moyens techniques mis en œuvre et notamment les ensembles électroniques permettent d'ailleurs une exploitation à la fois plus rapide et plus fine des matériaux bruts fournis par le recensement. Le profane ne peut cependant que s'étonner de voir l'exploitation du recensement démographique de 1962 tout juste terminé en 1967, au moment même où est préparé le recensement suivant et celle du recensement industriel se poursuivre cinq ans après sa réalisation.

#### II. — La politique des prix.

La politique des prix a été marquée au cours des douze derniers mois par des opérations importantes : franchissement d'une nouvelle étape de rapprochement avec les prix agricoles européens, desserrement des contraintes réglementaires concernant les prix industriels à la production et l'augmentation des tarifs des transports publics notamment dans la région parisienne.

En dépit de ces facteurs, l'évolution des prix est demeurée, dans l'ensemble, modérée.

#### 1° Les prix agricoles a la production

La politique générale en matière de prix agricoles est restée orientée par la double nécessité de la réalisation progressive du Marché commun européen et du relèvement du revenu agricole par exploitation. Dans divers domaines, les pouvoirs publics ont été conduits, pour réaliser ce dernier objectif, à soutenir par des interventions sur le marché des cours que l'abondance des apports risquait de déprimer.

Les indices synthétiques publiés par l'I. N. S. E. E. traduisent le résultat de ces actions et les effets des conditions climatiques favorables de l'année écoulée.

Dans ce domaine, on ne peut comparer valablement que les moyennes des indices observés, d'août à juillet, pour les deux dernières campagnes. Les variations sont assez différentes de celles qui ont été observées l'an passé.

Prix agricoles à la production.

Base 100: 1955.
(Moyenne des indices sur douze mois.)

		NDICE MOYE our la périod	VARIATIONS en pourcentage :		
	D'août 1964 à juillet 1965.	D'août 1965 à juillet 1966.	D'août 1966 à juillet 1967.	De 1965 à 1966.	De 1966 à 1967.
Indice général  Produits d'origine végétale	164,2 154,7	170,9 157,6	174,1 166,5	+ 4,1 % + 1,9 %	+ 1,9 % + 5,6 %
Produits d'origine animale		176,3	177,2	+ 5,0 %	+ 0,5 %

La campagne 1965-1966 avait été caractérisée par une nette hausse des produits animaux et une hausse plus légère des produits végétaux. A l'inverse, la campagne 1966-1967 a enregistré une nette hausse des productions végétales et une faible hausse des produits animaux; de telle sorte que l'indice global, qui avait progressé de 4,1 % de 1965 à 1966, n'augmente plus que de 1,9 % de 1966 à 1967.

En ce qui concerne les produits végétaux, les principales hausses portent sur les céréales et le vin.

Les prix des céréales avaient été majorés l'an dernier au titre d'un nouveau palier de rapprochement des prix européens. La prochaine campagne de commercialisation (1967-1968) est la première pour laquelle s'applique l'organisation communautaire du marché, qui comporte la fixation des prix sur une base européenne. Les nouveaux prix ont été fixés, en hausse, par une série de décrets du 7 août dernier (1).

Pour le vin, diverses mesures de soutien des cours (limitation des importations, aide accrue au stockage) ont été prises à la suite de la faiblesse persistante des cotations enregistrée lors de la précédente campagne. Pour les douze derniers mois écoulés, les prix à la production ont progressé, en moyenne, de 8,6 % par rapport aux douze mois précédents.

En ce qui concerne les produits animaux, une nouvelle étape du rapprochement avec les prix communs européens a été franchie au mois d'avril 1967 pour le lait et la viande bovine. Des mesures de soutien ont été confirmées pour le marché du beurre et les achats de la Société interprofessionnelle du bétail et de la viande ont permis de maintenir les cours de la viande, au dernier trimestre de 1966, à un niveau normal. De ce fait, les cours réels constatés sur les marchés au cours de la période d'août 1966 à juillet 1967 ont été supérieurs de 0,8 % pour le bœuf et de 4,4 % pour le lait à la moyenne des douze mois précédents. Par contre, les œufs, le veau et le porc — dont la production atteint le maximum du cycle triennal en cours à l'heure actuelle — ont enregistré des baisses au cours de la dernière campagne.

Au surplus, les mouvements des prix à la production chez nos principaux partenaires commerciaux ont évolué sensiblement comme les cours français.

<sup>(1)</sup> Journal officiel du 8 août 1967 (pages 7922 et suivantes).

Evolution des prix agricoles à la production à l'étranger.

	VARIATION, EN POURCENTAGE pour les périodes suivantes :					
	Juin 1965 à mai 1966.	Juin 1966 à mai 1967.				
	Juin 1964 à mai 1966.	Juin 1965 à mai 1966.				
Etats-Unis	+ 8,9 %	+ 0,3 %				
Allemagne	+ 7,3 %	3,7 %				
Italie	+ 4,9 %	0,9 %				
Pays-Bas	+ 11,5 %	+ 3,6 %				

Source: Publication de l'Office statistique des Communautés européennes.

Enfin, les revenus agricoles ne dépendent pas seulement du niveau des prix à la production, mais aussi des quantités commercialisées, qui sont actuellement en progrès pour toutes les productions d'origine animale. La progression du revenu agricole qui avait pour origine, en 1966, presque uniquement la hausse des prix, sera due cette année, au contraire, à l'accroissement notable du volume des productions. Le prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles ont d'ailleurs, de leur côté, évolué favorablement en 1967.

#### 2° LES PRIX INDUSTRIELS

En matière de prix industriels, les possibilités offertes par le nouveau régime de liberté contractuelle des prix institué par l'arrêté du 9 mars 1966 ont été largement utilisées par les professionnels puisque, depuis cette date, soixante-sept contrats de programme, couvrant environ les deux tiers de la production industrielle dans les domaines les plus variés, ont été souscrits.

Les entreprises recouvrent la possibilité de fixer librement leurs prix, mais souscrivent, en contrepartie, un engagement visant à assurer la conformité de leur action aux orientations définies par le V° Plan; le « contrat de programme » comporte des confrontations régulières entre les représentants de l'Etat et ceux des

producteurs, en vue d'examiner en commun, dans cet esprit, l'évolution passée, ainsi que les facteurs appelés à déterminer, pour l'avenir, les perspectives de la branche.

L'action gouvernementale a d'ailleurs été facilitée par l'évolution favorable des cours des matières premières, et notamment de ceux des matières premières industrielles importées. Franchement orientés à la hausse d'août 1965 à juillet 1966 (+ 3,5 %), les cours des matières premières ont en effet baissé de 3,8 % d'août 1966 à juillet 1967. Ce mouvement provient, pour l'essentiel, de la baisse des cours mondiaux des métaux non ferreux, particulièrement sensible depuis le début de 1967. Parmi les matières premières d'origine nationale, les cuirs, après la forte hausse subie l'an dernier, ont baissé de 18,7 % de juillet 1966 à juillet 1967.

L'évolution des prix industriels au stade de la production est assez difficile à saisir à partir des données statistiques; sur le plan global, l'indice des produits industriels ayant subi une certaine transformation, qui avait progressé de 3,5 % d'août 1965 à juillet 1966, a baissé de 1,5 % d'août 1966 à juillet 1967. Des indications de même sens peuvent être déduites de l'évolution des indices particuliers actuellement disponibles.

Quant à l'indice trimestriel du coût de la construction, il a évolué comme suit :

Evolution du coût de la construction.

Base 100: décembre 1953.

JUIN 1965	JUIN 1966	JUIN 1967		POURCENTAGE
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	De 1965 à 1966.	De 1966 à 1967.
188	193	196	+ 2,7 %	+ 1,5 %

Le rythme annuel de hausse est donc réduit dans de notables proportions.

Par ailleurs, l'indice trimestriel des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (P. I. N. E. A.) n'a progressé que de 0,8 % de juin 1966 à juin 1967 (+ 1 % de juin 1965 à juin 1966).

Indice des P. I. N. E. A.

	INDICE	BASE 100	VARIATION (en pourcentages).			
	Juin 1965.	Juin 1966.	Juin 1967.	De juin 1965 à juin 1966.	De juin 1966 à juin 1967.	
Indice d'ensemble	110,4	111,5	112,4	+ 1 %	+ 0,8 %	
Energie	96,2	97,2	100,6	+ 1 %	+ 3,5 %	
Bâtiment	131,3	135,6	138,5	+ 3,3 %	+ 2,1 %	
Produits chimiques à usage agricole.	109,7	110,3	108,4	+ 0,5 %	_ 1,7 %	
dont:						
Engrais simples	109,8	111,1	106,3	+ 1,2 %	4,3 %	
Matériel d'exploitation	109,3	109,8	111,2	+ 0,5 %	+ 1,3 %	
Aliment des animaux	113,6	115,6	116,4	+ 1,8 %	+ 0,7 %	

#### 3° Les relèvements de tarifs publics

Un certain nombre de décisions portant relèvement de prix et de tarifs publics ont été prises depuis un an. Avant d'en examiner l'énumération, quelques remarques d'ordre général sont nécessaires pour l'interprétation correcte de ces mesures:

- tout d'abord, les secteurs concernés par ces hausses appartiennent souvent au groupe des activités de service (transport S. N. C. F. ou transports urbains, par exemple) et d'autres présentent un caractère mixte de fourniture de produits et de prestations de services, comme la distribution du gaz et de l'électricité. A ce titre, les coûts de revient dans ces domaines intègrent, comme d'ailleurs ceux de nombreux services privés, une forte proportion de frais de main-d'œuvre (salaires directs et charges) et la tendance naturelle des prix de cette sorte est, on le sait, de progresser plus vite que la moyenne générale des prix;
- d'autre part, jusqu'à une date récente, certains de ces prix avaient été maintenus à des niveaux qui ne tenaient pas compte du déséquilibre croissant de l'exploitation. Par exemple, les tarifs des transports urbains à Paris n'avaient pas été modifiés depuis

octobre 1960. Le retard accumulé de ce fait avait contribué à provoquer de graves déficits financiers dans la gestion des entreprises publiques et c'est pourquoi le V° Plan avait conseillé un redressement de cette situation.

Ces remarques faites, les réajustements de tarifs publics décidés depuis un an concernent l'énergie et les transports :

## A. - Secteur de l'énergie.

Les hausses ci-dessous sont des moyennes et des modulations interviennent selon l'importance de la consommation de chaque usager (effet des « tranches »).

- a) Electricité: hausse de 4,8 % des tarifs haute et basse tension à compter du 15 juillet 1967;
- b) Gaz: hausse de 1,85 % concernant presque exclusivement les usages domestiques.

#### B. — Secteur des transports publics.

a) S. N. C. F. marchandises: hausse des tarifs à compter du 20 juin 1967.

Au total, l'effet de cette majoration est de l'ordre de + 5,40 %.

Les majorations réelles sont modulées de façon à rapprocher le prix payé du coût réel des services rendus : légèrement inférieure à ce chiffre pour les transports par wagons complets, la hausse peut atteindre 7,80 % pour les wagons partiels et 10,5 % pour les expéditions par colis.

b) Régie Autonome des Transports Parisiens: majoration de 60 % des cartes de transport hebdomadaires et de 62,2 % des billets, assortie d'une modification des règles de tarification qui entraîne une majoration plus importante pour le réseau de surface que pour le réseau souterrain. (Les tarifs de la R. A. T. P. n'avaient pas été modifiés depuis octobre 1960).

#### 4° L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE

#### A. — En France.

Les éléments essentiels des variations du coût de la vie et de ses principales composantes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Indice national des 259 articles.

	INDICE	BASE 100	VARIATION en pourcentage.		
	Juillet 1965.	Juillet 1966.	Juiilet 1967.	Juillet 1965 à juillet 1966.	Juillet 1966 à juillet 1967.
Indice global	111,5	114,2	116,9	+ 2,42	+ 2,36
dont:					
Aliments et boissons	111,6	114,4	115,7	+ 2,51	+ 1,14
Produits manufacturés	106,9	108,2	109,9	+ 1,22	+ 1,57
Services	125,7	131,9	140,9	+ 4,93	+ 6,82
Services moins loyers et charges	123,6	128,4	135,7	+ 3,88	+ 5,69
Loyers et charges	132,4	143,3	158,4	+ 8,23	+ 10,54
Chauffage-éclairage	104	106,4	109,5	+ 2,31	+ 2,91

Dans le domaine alimentaire, les conditions naturelles ayant été plus favorables que l'an dernier, dans l'ensemble, l'offre a progressé et l'abondance accrue a apporté une amélioration de prix au consommateur dans d'importants secteurs : veau, porc, fruits et légumes notamment.

Dans le domaine des produits industriels de consommation, le glissement enregistré sur les prix, un peu supérieur à l'an dernier, n'est de quelque importance que pour les meubles, les chaussures et certains vêtements. Il reste faible pour les produits des industries mécaniques et électriques, la lingerie et la bonneterie.

Enfin, en ce qui concerne les services, des mouvements divers ont été constatés, qui indiquent dans de nombreux cas une modération des hausses. L'accroissement du rythme de hausse du groupe « Services » provient en effet pour l'essentiel des loyers et des transports urbains à Paris, car l'indice synthétique du groupe « services » a enregistré dès juillet 1967 l'effet partiel du relèvement des tarifs de la R. A. T. P. Si l'on écarte ces deux facteurs. la

hausse des autres services, au cours des douze derniers mois, reste du même ordre de grandeur qu'au cours de l'année antérieure : 4,2% au lieu de 4,1%.

## B. — Par rapport à nos six principaux partenaires commerciaux.

L'évolution du mouvement relatif des prix français et des prix étrangers demeure par ailleurs satisfaisante.

Dans une économie ouverte à la concurrence internationale, ces comparaisons de prix ont une particulière importance. C'est pourquoi le V' Plan a fait de la comparaison des rythmes annuels de croissance des prix de détail en France et chez nos six principaux partenaires commerciaux l'un des « indicateurs d'alerte » à la disposition des Pouvoirs publics.

A la suite de la mise en œuvre du Plan de stabilisation, le rythme de hausse des prix de détail français a rapidement fléchi, et fluctue depuis lors entre + 2,4 % et 2,9 %. Des tendances inflationnistes s'étaient manifestées à diverses périodes chez la plupart de nos partenaires. Elles sont actuellement résorbées ou paraissent en voie de l'être, de telle sorte que, depuis le début de 1967, l'écart entre le rythme français et le rythme moyen de nos partenaires reste nul.

Evolution de l'indicateur d'alerte « Prix ».

-	MOYENNE pondérée des rythmes annuels de hausse de nos six principaux partenaires	RYTHME annuel de hausse pour	ECART en points.
	commerciaux (1).	la France.	
Juillet 1966	+ 3,1 %	+ 2,4 %	0,7
Août 1966	+ 3,4 %	+ 2,8 %	<b>— 0,6</b>
Septembre 1966		+ 2,8 %	0,4
Octobre 1966		+ 2,8 %	<b>— 0.6</b>
Novembre 1966	+ 3,4 %	+ 2,9 %	<b>— 0,5</b>
Décembre 1966	+ 3,1 %	+ 2,8 %	<b>— 0,3</b>
Janvier 1967	+ 2,9 %	+ 2,8 %	<b>— 0.1</b>
Février 1967	+ 2,8 %	+ 2,7 %	<b>— 0,1</b>
Mars 1967	+ 2,6 %	+ 2,8 %	+ 0,2
Avril 1967	+ 2,3 %	+ 2,6 %	+ 0,3
Mai 1967	+ 2,2 %	+ 2,4 %	+ 0,2
Juin 1967	+ 2,4 %	+ 2,5 %	+ 0,1
Juillet 1967	+ 2,4 %	+ 2,4 %	»

<sup>(1)</sup> Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas.

La situation, en juillet 1967 était la suivante :

Rythmes annuels de hausse des prix à la consommation en juillet 1967 (1).

Etats-Unis	+	2,8 %.
Royaume-Uni	+	2,2 %.
Allemagne	+	1,6 %.
Belgique		2,8 %.
Italie	+	3,6%.
Pays-Bas	+	3,1 %.
Moyenne pondérée de ces six pays		+ 2,4%.
France		+ 2,4%.

La situation d'équilibre qui caractérise cette évolution récente des prix français et étrangers résulte cependant d'un rythme de hausse des prix français depuis le début de l'année, légèrement supérieur à celui de nos six principaux partenaires commerciaux. Il importe donc de poursuivre les efforts entrepris pour ramener progressivement le mouvement des prix au rythme de hausse constituant l'objectif à atteindre au terme du V° Plan.

## 5° Les dérogations au plan de stabilisation du 12 septembre 1963

Edicté dans le cadre de l'ordonnance du 30 juin 1945, le blocage des prix n'a concerné que les produits industriels à la production (y compris les produits des industries agricoles et alimentaires, arrêté n° 24-873 du 12 septembre 1963) et les travaux à façon et certains services limitativement énumérés (arrêté n° 24-898 du 20 novembre 1963).

Le blocage des prix n'a donc pas été général. Il n'a pas atteint notamment :

- les produits agricoles et de la pêche;
- les produits importés et revendus en l'état, le niveau de prix ce ces produits étant fixé par les producteurs étrangers qui échappent bien évidemment aux prescriptions françaises;
- les marges du commerce et les services non énumérés dans l'arrêté du 20 novembre 1963 ;

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

- le bâtiment et les travaux publics, une action sur ces branches ayant été jugée plus efficace à travers les crédits et les conditions de passation des marchés publics ;
- les activités qui échappent réglementairement à l'ordonnance du 30 juin 1945 (assurances, transports publics, garages privés, loyers, commissions de banque principalement).

L'arrêté n° 24-783 du 12 septembre 1964 bloquant les prix des produits industriels à la production disposait que les majorations des prix bloqués étaient subordonnées à l'autorisation expresse du Ministre des Finances.

Depuis lors, par le jeu des régimes de mise en liberté conditionnelle ou contractuelle des prix, un nombre croissant de produits jusqu'alors soumis au blocage se sont trouvés placés en dehors du champ d'application de l'arrêté du 12 septembre 1963.

Dès lors, il y a lieu de distinguer les autorisations proprement dites de hausses de prix ou dérogations au blocage prévues par l'arrêté de blocage et les régimes de prix dérogatoires. Les dérogations proprement dites concernent la totalité des secteurs industriels — puisque depuis quatre ans plus de quatre mille dérogations ont été accordées (1) dont plus de six cents à des secteurs d'activité, le reste ayant un caractère individuel.

Toutefois, avec le développement des régimes de prix dérogatoires au blocage, le nombre de dérogations tend à diminuer de façon sensible, pour faire place à des procédures où les industriels qui satisfont à certaines conditions peuvent fixer eux-mêmes leurs prix : contrats de stabilité et contrats de programme.

#### A. — Les contrats de stabilité.

Pour permettre les adaptations internes des tarifs des produits industriels soumis au blocage des prix à la production, adaptations que l'évolution des fabrications et de la connaissance ainsi que la concurrence rendaient indispensables, la possibilité a été offerte aux producteurs, depuis le début de l'année 1965, d'aménager leurs barèmes en adhérant à des engagements communément appelés « contrats de stabilité », souscrits par les représentants qualifiés des branches professionnelles.

<sup>(1)</sup> Non compris les dérogations très fréquemment accordées en raison des fluctuations, sur les marchés mondiaux, des prix des métaux non ferreux, et particulièrement du cuivre.

Ces engagements, qui sont sanctionnés par des arrêtés ministériels, sont orientés essentiellement vers la stabilité moyenne des prix.

Pour l'industriel, cette formule est préférable au blocage rigide des prix, car elle offre des facilités qui peuvent permettre une certaine souplesse dans la politique de production. Si les chefs d'entreprise doivent, en effet, s'engager à ne pas augmenter le niveau moyen des prix à la production de leurs produits catalogués, ils obtiennent la possibilité, une fois cet engagement pris, d'aménager les barèmes de leurs différentes fabrications en compensant des hausses par des baisses sur le prix d'autres matériels.

En outre, au niveau de l'économie générale, la formule peut entraîner une incitation à la baisse et créer un état d'esprit tel que la stabilité globale des prix puisse être durablement acquise. De simple assouplissement au blocage des prix, les contrats de stabilité deviendraient alors élément permanent de la politique des prix.

Il faut d'ailleurs reconnaître que cette formule, qui avait connu un départ relativement lent, s'est ensuite développée de manière satisfaisante. A fin septembre 1967, soixante-sept familles de produits catalogables avaient été admises au bénéfice du contrat de stabilité (1).

## B. — Les contrats de programme.

L'expérience des contrats de stabilité a réussi dans les secteurs où elle a été tentée. Mais ce régime contractuel devait être renouvelé chaque année. En outre, il ne pouvait intéresser les industriels assurant une seule fabrication en produisant des biens spéciaux ne pouvant faire l'objet de barèmes. C'est dans ces conditions qu'est apparue une nouvelle formule d'assouplissement du régime de blocage des prix des produits industriels et de certains services particulièrement sensibles, dite « contrats de programme ».

Du point de vue formel, les contrats de programme présentent des ressemblances avec les contrats de stabilité : intervention d'un arrêté ministériel dans le cadre de la réglementation des prix pour définir les produits auxquels le contrat s'applique, engagement signé

<sup>(1)</sup> Cf. Annexe II, page 85.

par le Président de l'organisme professionnel de producteurs le plus représentatif et adhésion individuelle de la part des entreprises qui veulent en bénéficier.

Mais les contrats de programme ont une vocation économique plus large. Dans ce régime de liberté contractuelle des prix dont les principes ont été posés par l'arrêté n° 25.135 du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 9 mars 1966, l'Etat renonce à fixer autoritairement les prix des produits d'une branche industrielle lorsqu'en contrepartie intervient un engagement professionnel, dit « contrat de programme », valable pour la durée du Ve Plan, et concu de manière à rendre les industriels conscients de la nécessité d'orienter leur action en vue de la réalisation des objectifs généraux, économiques et financiers définis par le V° Plan. Le contrat de programme permet d'ouvrir, à périodicité rapprochée, entre les représentants de l'Etat et des producteurs, un dialogue complet et coopératif, au cours duquel non seulement l'évolution des prix est appliquée mais aussi la position propre de la branche est analysée en fonction des éléments majeurs qui concourent à la formation des prix et aux résultats de l'activité industrielle et qui commandent le développement et l'avenir de ladite branche: production, structures, immobilisations, recherches, commerce international, situation financière.

Le nombre des contrats de programme qui était de sept au 1° octobre 1966 est passé à quatre-vingt-un au 20 octobre 1967 (1). Il convient de noter que des secteurs complets de l'activité industrielle et particulièrement importants sont ainsi ouverts à la liberté contractuelle : industries textiles, industrie automobile, tracteurs et machines agricoles, industries chimiques, matériaux de construction, métaux non ferreux, édition de livres, etc.

La construction électrique et la construction mécanique sont couvertes en grande partie par les contrats déjà publiés.

La libre négociation des prix entre producteurs et acheteurs a été rendue pleine et entière dans la plupart des contrats de programme déjà intervenue. Toutefois, lorsque les produits exigent une observation particulière, certains contrats réservent à l'Administration la possibilité de s'opposer à la mise en application des nouveaux barèmes. C'est le cas de certains produits des industries alimentaires (salaisons, fromages et laits concentrés...) et des engrais.

<sup>(1)</sup> Cf. Annexe III, page 87.

De même, l'usage de formules de revision de prix reste limitativement autorisé et défini. La faculté n'est donnée, dans des conditions précisées par chaque arrêté, que pour des produits non catalogables, à long cycle de fabrication, des industries mécaniques et électriques.

Le stade du blocage des prix des produits industriels se trouve largement dépassé, mais l'option n'est pas entre un retour pur et simple à une liberté totale des prix et un contrôle ponctuel que l'immensité du nombre et de la présentation des produits présents à un moment donné sur le marché rend plus théorique qu'efficace. La procédure préférentielle de la réglementation des prix demeure celle des contrats de programme pour les professions qui acceptent le dialogue et la concertation avec les pouvoirs publics en vue de la réalisation des objectifs du V° Plan.

#### 6° — Les perspectives pour 1968

Votre rapporteur s'est cependant posé la question de l'évolution des prix pour l'année 1968. Il a noté que, selon le Gouvernement, cette évolution serait « dominée, en 1968, par l'entrée en vigueur de la loi portant généralisation de la T. V. A. » (1).

Sans doute, les effets économiques recherchés sont la modernisation de l'appareil de production et le renforcement de la compétitivité des entreprises; sans doute, les conséquences globales de l'extension de la T. V. A. sont « une importante diminution du coût des investissements et une légère amélioration des prix à l'exportation ». Mais le Gouvernement a d'ores et déjà indiqué que cette évolution s'accompagnera « d'une hausse limitée de certains prix à la consommation ». Par exemple, le relèvement du taux de la T. V. A. applicable aux produits énergétiques devrait entraîner, selon certaines indications, une hausse du prix pour le charbon de 4 à 8 %, pour l'électricité de 6,50 % en basse tension et de 3,50 % en haute tension, pour le gaz de 3 à 5 % et pour le fuel domestique de 5 à 8 %.

En contrepartie, on peut envisager que l'application de la réforme donnera lieu à de multiples arbitrages entre producteurs et commerçants, entre commerçants et consommateurs, entre prix à l'exportation et prix intérieurs, et le Gouvernement a retenu, pour

<sup>(1)</sup> Cf. Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1968, page 37.

1968, l'hypothèse d'une hausse moyenne très modérée des prix, de l'ordre de 1,8 % au niveau de la production intérieure brute. Les biens d'équipement devraient, dans l'ensemble, accuser des baisses de prix; les biens de consommation subiraient des hausses variables en fonction du degré de concurrence.

Mais il ne faut pas oublier qu'aux modifications de structures de prix dues à la généralisation de la T. V. A. et aux conséquences de l'évolution normale à la hausse des prix de détail, s'ajoutent les effets des mesures d'assainissement portant principalement sur les tarifs des services publics (S. N. C. F., R. A. T. P., E. D. F.) et la sécurité sociale (relèvement du ticket modérateur). De ce fait, le Gouvernement envisage lui-même que les prix à la consommation augmenteront en moyenne de 3 % en 1968 (1).

Votre rapporteur a, en conséquence, fait l'observation suivante : quand le Gouvernement, durant les années précédentes, parlait de limiter à 1,50 % la hausse annuelle des prix, celle-ci atteignait dans la réalité entre 2,50 et 3 %. Maintenant que le Gouvernement envisage pour l'an prochain une hausse de 3 %, ne peut-on craindre qu'on se rapproche du rythme annuel de 5 % qui avait acquis, à une certaine époque, droit de cité en France ?

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan serait heureuse de connaître le résultat des dernières études prévisionnelles établies en la matière par le Gouvernement.

<sup>(1)</sup> Rapport économique et financier, page 29.

#### III. — L'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale.

#### 1° Considérations générales

Employant plus de 10 % de la population active et comportant plus de 800.000 entreprises, le commerce intérieur a accompli, depuis dix ans, un effort d'adaptation qui se mesure aussi bien au développement rapide des formes concentrées et associées qu'à la diffusion assez large des nouvelles méthodes de gestion et de vente. Cette évolution ne pourra que s'accentuer sous le double effet de la liberté d'établissement imposée par le Traité de Rome et de l'extension de la T. V. A. à l'ensemble des activités de distribution.

C'est essentiellement à accélérer le processus de modernisation et à améliorer la productivité des entreprises commerciales qu'a tendu en 1967, comme les années précédentes, l'action des pouvoirs publics. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs généraux concernent à la fois les hommes, les entreprises, les équipements collectifs, le régime fiscal et une meilleure connaissance de l'appareil commercial.

En ce qui concerne la formation des hommes, la dotation budgétaire a permis de financer la formation d'une nouvelle promotion de trente-cinq assistants techniques du commerce et de huit assistants techniques de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que le perfectionnement des neuf promotions antérieures; de seconder les efforts des organisations professionnelles qui travaillent à la diffusion des méthodes modernes de productivité dans les différentes branches de commerce; de favoriser l'essor des écoles spécialisées de commerçants existantes et la création de nouveaux établissements du même type.

Au-delà de la formation des hommes, la modernisation des entreprises a été facilitée par l'octroi aux entreprises commerciales de crédits dont le montant total, en 1966, atteint 1.150 millions de francs. 1967 — et plus encore 1968 — doivent enregistrer une augmentation en volume des crédits au petit et moyen commerce.

Sur le plan des équipements collectifs, la politique de rénovation et de restructuration des marchés de gros de denrées périssables a été poursuivie activement.

En ce qui concerne les marchés d'intérêt national, les travaux des deux marchés parisiens ont été accélérés de façon à ce que les délais prévus pour l'ouverture du marché d'intérêt national de Rungis soient respectés et que l'achèvement du marché de Paris - La Villette soit effectif dans le courant de l'année 1969. De même, les études des quatre marchés de province (Nantes, Rouen, Lille et Marseille) qui restent à construire ont pratiquement été achevées et la mise en chantier des deux premiers est incessante.

Le Comité de tutelle des marchés d'intérêt national, créé par le décret du 27 juillet 1966, a élaboré une refonte totale des textes régissant ces marchés, dont les principes ont été adoptés par le Gouvernement par voie d'ordonnance, les décrets et arrêtés d'application sont actuellement en préparation.

Cette réforme tient compte principalement des enseignements procurés par les seize marchés d'ores et déjà en service ; elle permettra un meilleur rendement économique du réseau des marchés d'intérêt national.

En matière d'abattoirs publics, de nouveaux textes d'application de la loi du 8 juillet 1965 relative à la modernisation du marché de la viande ont été publiés. Il s'agit en particulier d'un décret prévoyant la consultation des conseils généraux pour préparer la revision du plan national d'équipement en abattoirs, d'un décret définissant la mission de l'exploitant unique de chaque établissement, d'un décret précisant les modalités d'indemnisation des communes qui décideront de supprimer volontairement leur abattoir. D'autres textes relatifs à l'affermage et au règlement intérieur des abattoirs sont sur le point de paraître. De même, les conditions d'assiette et le montant de la taxe d'usage des abattoirs vont faire l'objet d'un décret actuellement en préparation. La réforme des abattoirs va ainsi permettre de réétudier les conditions de commercialisation tant au stade de gros que de détail, réexamen qui fera l'objet de la seconde étape de l'application de la loi susmentionnée.

Enfin, la construction de centres commerciaux de gros destinés à accroître les potentiels d'équipements collectifs des grossistes est entrée dans sa phase active, plusieurs centres sont maintenant terminés: Lyon, Orléans, Nantes, etc.; d'autres sont en voie d'achèvement (zone annexe de Rungis). La poursuite de cette politique devrait permettre aux entreprises françaises de disposer

d'installations rationnelles et modernes, regroupées dans des centres qui deviendront de véritables pôles d'attraction pour le commerce.

Par ailleurs, l'extension de la T. V. A. au commerce a été l'occasion d'une étroite collaboration avec les organisations professionnelles et a permis d'aplanir, dans le cadre d'une commission mixte spécialisée, nombre de difficultés qui s'étaient manifestées.

La campagne d'information qui a été lancée par les pouvoirs publics a aidé les représentants des différentes formes de distribution à mieux comprendre l'intérêt de la réforme et les avantages qu'ils peuvent en retirer sous l'angle de la neutralité fiscale et de l'alignement nécessaire sur les régimes fiscaux de la C. E. E. Le système qui entrera en application le 1er janvier 1968 exercera un effet bénéfique sur les circuits de distribution et sur la productivité des entreprises qui, du fait de l'égalité des charges, seront mieux armées pour lutter contre la concurrence. En outre, la possibilité qui leur sera offerte de déduire les investissements constituera pour les entreprises commerciales une incitation à la modernisation. Les pouvoirs publics envisagent de passer des conventions avec les grands groupements organisés dont la discipline des points de vente permettrait de faciliter le passage de l'ancien régime au nouveau avec le minimum de perturbation sur le niveau général des prix.

Enfin, la poursuite de l'amélioration de la distribution est également liée à une meilleure connaissance, par les pouvoirs publics et par les professionnels, de l'appareil commercial. Aussi, au cours de l'année 1967, la direction générale du commerce intérieur et des prix a-t-elle participé activement à la préparation du recensement de la distribution dans le cadre d'un comité national réunissant, avec les représentants de l'administration, ceux des organisations consulaires et professionnelles. Les opérations se déroulent dans des conditions favorables: le pourcentage des réponses au 4 août 1967 était de l'ordre de 63 %.

\* \*

Mais l'amélioration de la distribution s'entend également sous l'angle des actions de conjoncture destinées à adapter davantage l'appareil commercial aux intérêts des consommateurs. Ainsi les pouvoirs publics ont-ils continué à appuyer l'action de mouvements

commerciaux qui tendent, dans différents secteurs, à moderniser et rénover les structures et à améliorer les services rendus aux consommateurs.

Ainsi les professionnels pilotes détaillants indépendants spécialistes en produits alimentaires ont renforcé les conventions qu'ils ont passées avec le Ministre de l'Economie et des Finances en associant à leurs comités des disciplines des représentants des consommateurs. Les « prix pilotes » régulièrement annoncés à la télévision, et identiques pour l'ensemble de la France, les ont d'autre part amenés progressivement de la promotion collective à l'achat groupé.

Le comité d'action et de liaison des « 100.000 points de vente » a continué à permettre la concertation des grandes organisations commerciales pour certaines grandes actions.

Un mouvement nouveau, « Qualité-Service-Prix », est enfin né au début de 1967. Il groupe 22.000 détaillants en produits industriels, associés entre eux ou à des grossistes. Qualité-Service-Prix doit assurer dans ce nouveau secteur un service bénéficiant de garanties sérieuses, des campagnes de vente à prix modérés fondées sur l'existence de stocks raisonnables et un recours auprès d'un comité de discipline associant étroitement les représentants des consommateurs aux professionnels.

#### 2° LA COMMISSION DES COMPTES COMMERCIAUX DE LA NATION

## A. — Les objectifs permanents de la Commission.

En application du décret du 8 février 1963, la Commission des Comptes commerciaux de la Nation a pour objet de déterminer la valeur ajoutée par le commerce à la production nationale et d'en analyser les éléments constitutifs.

Le commerce est en effet un des secteurs les plus mal connus de l'économie française, et ses caractéristiques n'ont été jusqu'ici que faiblement dégagées par des études statistiques et économiques.

A l'origine de cette carence figure le nombre considérable de petites et moyennes entreprises artisanales ou commerciales, qui multiplie les difficultés d'une analyse sérieuse de la conjoncture et des structures de ce secteur complexe. Les organismes de recherches privés ne peuvent fournir à ce sujet que des données trop partielles ou une documentation trop restreinte.

Aussi, la Commission a-t-elle pour rôle de susciter, de centraliser et d'exploiter l'ensemble des informations statistiques et des renseignements économiques concernant la distribution.

Ses travaux sont de caractère global dans la mesure où elle adopte les techniques de comptabilité nationale pour décrire en un ensemble cohérent la réalité commerciale, et permettre les prévisions du Plan.

Mais ils sont aussi analytiques puisque la Commission doit remettre en cause les collectes statistiques traditionnelles, en susciter d'autres, et fournir, dans le détail, des comptes par secteurs et des études par familles de produits. Des investigations très poussées sont, en effet, la condition d'un progrès de la connaissance commerciale, d'un dialogue éclairé entre l'Etat et les professionnels et d'une préparation cohérente des futurs plans.

C'est dans ces perspectives que la Commission a, dans le passé, établi des nomenclatures, défini des méthodes de recherche et d'analyse, dressé les tableaux de passage de la comptabilité des entreprises à la comptabilité nationale, testé l'ensemble de ses méthodes sur un type de commerce bien délimité, celui de la chaussure, et fourni des études globales sur la population active et les structures de l'appareil commercial.

#### B. — Activité de la Commission en 1967.

## a) Etudes par produits.

Au cours de l'année écoulée, la Commission a fait porter l'essentiel de ses efforts sur la connaissance de la distribution des produits tant en ce qui concerne les canaux empruntés, que le volume passant par chacun d'entre eux et les coûts afférents à ces opérations. La nécessité de fournir à l'I. N. S. E. E. tous les éléments pour établir une nouvelle base statistique de référence, celle de l'année 1962, a conduit la Commission à mener ces études sur une nomenclature de 320 produits ou familles de produits. Ces travaux sont en voie d'être agrégés sous plusieurs formes et d'être conduits pour la série des années 1962-1966.

Les études par produits ont une importance considérable car elles sont entreprises pour la première fois et sont la condition d'une connaissance réelle des coûts de distribution et d'une comparaison entre les différentes formes de commercialisation.

b) Etudes par secteurs : l'élaboration des comptes provisoires des entreprises de distribution en 50 et en 16 secteurs a été sérieusement avancée.

L'exploitation du recensement industriel de l'I. N. S. E. E. (1962) dans sa partie relative au commerce et la connaissance des consommations intermédiaires (par enquêtes auprès des professionnels) fournissent des éléments supplémentaires permettant d'améliorer les comptes définitifs.

c) Le groupe d'étude des structures du commerce poursuit son essai de conciliation des différentes sources descriptives de l'appareil commercial, dont les divergences considérables appellent un travail systématique propre à en déceler les causes et à harmoniser les informations ultérieures. Dans les mois à venir, le commerce des articles textiles doit être « redressé » pour les années 1961 à 1965 et l'ensemble du commerce de détail pour 1963.

Enfin, au-delà de ses travaux propres, la Commission a apporté un concours constant à l'I. N. S. E. E. et à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Economie et des Finances en collaborant à la préparation du recensement de la distribution dont elle sera la principale utilisatrice, et en fournissant des études critiques du traitement du commerce dans le « tableau économique d'ensemble » et le « tableau d'échanges inter-industriels ».

Grâce à cette gamme de travaux nécessairement multiformes, qui consistent essentiellement à redresser les statistiques existantes, à multiplier les informations nouvelles, à les introduire dans des cadres de présentation utilisables et à permettre des calculs d'incidence et de prévision, le commerce cesse d'être le domaine des inconnues. L'avancement des travaux de la Commission et l'exploitation qu'elle doit faire du recensement de la distribution en cours laissent prévoir que, pour la première fois, le prochain Plan sera préparé, en ce qui concerne le commerce et la distribution, avec la connaissance rigoureuse qu'est en droit d'attendre le Commissariat général.

## 3° La politique de crédit menée au cours de 1967 a l'égard des petites et moyennes entreprises du secteur commercial

L'évolution des prêts à long et moyen terme consentis au commerce traduit la politique de crédit des pouvoirs publics à l'égard des petites et moyennes entreprises du secteur commercial.

Le tableau ci-dessous retrace cette évolution de 1960 à 1966 :

ORIGINE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Crédit national	97	131	224	316	260	391	432
Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	40	57	76	100	125	141	179
leurs adhérents)	15	29	<b>34</b> :	(20) 37	(25) 46	(40) 52	(41) 60
Caisse nationale des marchés de l'Etat)	70	90	135	182	208	239	216
A. — Total des crédits	222	307	469	635	639	823	878
<ul> <li>B. — Marché financier (y compris les prêts consentis par les sociétés de développement régional sur leurs</li> </ul>					-	•	
emprunts groupés)	120	174	196	380	394	306	263
Total A + B	342	481	665	1.015	1.033	1.129	1.141

Crédits accordés au commerce.

Ce tableau permet de constater que les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises du commerce, c'est-à-dire principalement ceux octroyés par la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel, la Caisse de Crédit coopératif (pour ce qui concerne les groupements de commerçants détaillants et leurs adhérents) et par l'intermédiaire des sociétés de caution mutuelle, n'ont que faiblement augmenté (4 %), puisqu'ils ont atteint 436 millions de francs en 1966 contre 420 millions en 1965. Cependant, la forte progression (27,5 %) des prêts du Crédit hôtelier aux seules entreprises commerciales confirme l'orientation des investissements vers la création de nouveaux points de vente.

Il est permis de penser que 1967 — et, plus encore, 1968 — enregistreront une augmentation du volume des crédits au petit et moyen commerce sous l'effet des mesures suivantes prises par les pouvoirs publics fin 1966 et dans le courant de 1967 :

- élévation de 350.000 à 500.000 F (1 million et même 1,5 million si l'investissement est réalisé par une filiale de deux ou plus de deux entreprises), à compter du 2 novembre 1966, du plafond des prêts susceptibles d'être accordés par le Crédit hôtelier;
- extension à certains investissements réalisés par plusieurs entreprises commerciales qui se groupent en vue d'améliorer leurs structures, et notamment pour exploiter en commun des magasins de grande surface, des avantages fiscaux prévus en faveur des petites et moyennes entreprises par l'ordonnance n° 59-248 du 4 février 1959 (circulaire du 24 mars 1967, Journal officiel du 29 mars 1967);
- dans le cadre des dispositions transitoires destinées à faciliter l'application au commerce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968, du régime de la T. V. A., déductibilité de 50 % de la taxe sur les investissements acquis par les commerçants dès 1967 (décret n° 67-730 du 30 août 1967, Journal officiel du 31 août 1967);
- affectation au commerce, sur l'emprunt national placé au quatrième trimestre de 1966, d'une dotation de 10 millions de francs sur laquelle des demandes de prêts présentées par le petit et moyen commerce pour un montant de l'ordre de 5 millions ont, à ce jour, été « prises en considération » par le Comité 1 ter du F. D. E. S.

## 4° L'ENCOURAGEMENT AUX RECHERCHES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL

### A. — Utilisation des crédits ouverts en 1967.

Le programme de recherches commerciales, animé par la Direction générale du commerce intérieur et des prix, est financé dans sa majeure partie sur les crédits du chapitre 44-80 du budget du Ministère de l'Economie et des Finances: « Encouragement aux recherches dans le domaine commercial ». Une dotation de 370.000 F a été inscrite sur ce poste en 1967.

Il convient d'ajouter à cette rubrique, les programmes d'actions mis en œuvre par les instituts d'administration des entreprises, qui font une large place aux études en matière de gestion commerciale.

L'utilisation des crédits de recherche au cours de la présente année a été effectuée conformément aux orientations définies par le programme général de recherches commerciales élaboré pour le V° Plan. Ont été ainsi étudiés :

- les problèmes posés par l'organisation et le fonctionnement d'ensemble de l'appareil commercial (recherches destinées à faciliter la préparation et la réalisation du recensement de la distribution, connaissance de l'organisation de l'appareil commercial);
- les problèmes posés par les structures et l'évolution des circuits commerciaux (conditions de fonctionnement des circuits commerciaux, recherches sur les processus d'adaptation du commerce rural à la triple mutation provoquée par l'exode paysan, le développement du tourisme et l'augmentation du nombre des résidences secondaires, du commerce urbain, des centres commerciaux de gros et de détail);
- les problèmes posés par les méthodes de gestion des entreprises commerciales (recherches sur le fonctionnement des structures — entreprises indépendantes, groupements et chaînes, succursalistes, grands magasins et magasins populaires, supermarchés — recherches sur les fonctions techniques, économiques, commerciales, humaines ; recherches sur les problèmes posés par les mutations de forme).

Par ailleurs, compte tenu des avis exprimés par le Comité de la Recherche commerciale (1), les organismes et projets suivants ont bénéficié en 1967 de l'aide des fonds publics:

# 1° Organismes privés.

Association française de recherches et études statistiques commerciales (A. F. R. E. S. C. O.):

— évolution des structures de l'appareil commercial sur le plan régional et par formes de commerce ;

<sup>(1)</sup> Renouvelé par arrêté du 22 juin 1966, ce Comité comprend, à côté des représentants de l'Administration, de l'Université et de la Recherche scientifique, un certain nombre de professionnels, appelés ainsi à donner leur avis sur l'orientation des recherches.

- le mouvement de déspécialisation dans le commerce ;
- enquêtes départementales sur les réseaux de points de vente (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis).

#### Institut français du libre service (I. F. L. S.):

- répartition des ventes au détail par formes de commerce dans divers départements ;
- financement des supermarchés et des supérettes;
- magasins collectifs pour indépendants.

# Centre interconsulaire du commerce et de la distribution (C. I. C. O. D.):

— enquête auprès des commerçants des centres commerciaux nouveaux.

#### Fédération nationale du négoce du tissu :

— étude des incidences de la mode sur le coût de la distribution des articles textiles.

### Centre régional de productivité Midi-Pyrénées:

- structures du commerce dans la Haute-Garonne.

#### 2° Organismes universitaires.

### Ecole pratique des hautes études :

- implantation des centres commerciaux de gros hors agglomération :
- les circuits de la viande;
- les circuits de l'ameublement;
- les formes nouvelles de collaboration entre commerçants.

## Institut de géographie de l'université de Paris :

- étude méthodologique des entrepôts.

# Laboratoire de recherches régionales de l'Université de Strasbourg :

- les structures commerciales à Strasbourg:
  - incidence de l'ouverture du marché d'intérêt national;
  - rôle des économats d'entreprises et d'administration.
- l'évolution du commerce de détail dans les vallées vosgiennes de l'Alsace devant l'exode rural et le développement du tourisme.

- Centre national de la recherche scientifique (section de géographie humaine appliquée) :
  - les processus d'adaptation du commerce urbain en période d'expansion rapide de la cité: le cas de la banlieue Sud de Paris.

Association des anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris :

— mise au point et diffusion d'un répertoire périodique de recherches commerciales.

Institut d'administration des entreprises de Bordeaux :

— l'appareil commercial de l'agglomération bordelaise et son évolution depuis 1954.

Institut d'administration des entreprises d'Aix-Marseille :

- les fonctions de directeur de supermarché.
- le financement des entreprises de distribution.

Institut d'administration des entreprises de Paris :

— la recherche commerciale et la conception des produits nouveaux dans l'entreprise industrielle.

Institut d'administration des entreprises de Rennes:

- étude du circuit de distribution d'un produit alimentaire de grande consommation : le poulet.
- B. Prévisions d'utilisation des crédits demandés pour 1968.

Au cours de l'année 1968, les actions de recherches continueront d'être encouragées dans les domaines d'investigation exposés précédemment. Les modalités d'utilisation du crédit de 420.000 F prévu au chapitre 44-80 (+ 50.000 F) seront également soumises au Comité de la recherche commerciale — qui sera appelé à se prononcer sur la poursuite des travaux en cours et sur la mise en œuvre de projets nouveaux dans le cadre du programme général précité. La dotation complémentaire de 50.000 F prévue sur ce chapitre pourra permettre, en particulier, de développer la recherche sur les coûts de distribution des entreprises de production. Si la Direction générale du commerce intérieur et des prix analyse, en effet, régulièrement et connaît avec une correcte précision les coûts de la distribution des entreprises commerciales dont elle a la tutelle, il n'en est pas de même des coûts de distribution des entreprises de production. Les premiers travaux de

la Commission des comptes commerciaux de la Nation ont montré que même dans le processus qui va de la fabrication d'un produit à sa consommation finale, les limites des opérations de distribution n'étaient pas nettes et qu'elles variaient souvent selon les observateurs. Les entreprises de production peuvent assurer une distribution directe par le canal d'établissements comparables aux entreprises commerciales courantes. Elles ont des services commerciaux, font des études de marché, de publicité, assurent parfois le stockage ou l'emballage. Elles assurent ou non la livraison du produit, le service après vente, etc.

Aussi, pour avoir une connaissance objective des coûts de distribution et de la valeur ajoutée par l'activité commerciale, faut-il connaître avec précision les coûts de distribution des entreprises de production! Une enquête directe auprès d'une dizaine d'entreprises fabriquant des produits de consommation courante et disposant d'une comptabilité analytique minima doit permettre de faire progresser la connaissance en ce domaine.

# 5° L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE ET L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Les crédits du chapitre 44-82 répondent au souci général de développer la productivité des entreprises par le biais de l'assistance technique et de l'enseignement commercial.

Plus précisément, ils permettent de financer les actions suivantes :

— Formation d'assistants techniques du commerce (A. T. C.) qui jouent un rôle de conseiller auprès des entreprises qu'ils aident à s'adapter aux techniques modernes.

On compte actuellement 230 A. T. C. en fonctions tant auprès des Chambres de commerce que des organisations professionnelles.

— Encouragement aux initiatives professionnelles en matière de vulgarisation des techniques et de perfectionnement professionnel.

L'aide des pouvoirs publics a déjà permis à plusieurs milliers de chefs d'entreprises de s'initier aux méthodes modernes de gestion et de se préparer à l'entrée dans le Marché commun grâce à de nombreux séminaires, cycles d'études, conférences, réalisés soit par le Centre interconsulaire du commerce et de la distribution (C. I. C. O. D.), soit par des centres de productivité professionnelle.

— Enseignement commercial. — En ce domaine, les efforts de l'administration se sont essentiellement portés vers la création d'écoles spécialisées de commerçants (actuellement au nombre de treize) et le recyclage du personnel enseignant et des cadres supérieurs de commerce (1).

Au 1<sup>er</sup> août 1967, il restait à répartir, sur l'ensemble du chapitre 44-82, un crédit de 138.000 F.

Le Comité consultatif de la formation professionnelle, du perfectionnement et de la promotion sociale des commerçants, créé auprès du Ministère de l'Economie et des Finances par l'arrêté du 22 juin 1966, doit donner son avis sur la répartition de ce solde et à se prononcer sur les modalités de la répartition des crédits 1968.

D'ores et déjà, il est envisagé de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises au cours des dernières années qui ont déjà eu une influence importante sur la modernisation du commerce. L'effort portera essentiellement sur la formation d'une nouvelle promotion d'assistants techniques au commerce (A. T. C.), l'aide au perfectionnement professionnel et le développement du réseau d'écoles spécialisées de commerçants.

#### 6° L'Information du consommateur

Il est nécessaire de donner au consommateur un sens plus exact de la fonction économique qu'il exerce et de lui permettre de mieux faire entendre sa voix.

Cette information du consommateur est réalisée actuellement sous deux formes : d'une part, certaines organisations se consacrent à l'éducation du consommateur, d'autre part, les puissants moyens de diffusion que constituent la radio et la télévision sont utilisés par l'émission du « Télex-Consommateurs ». La création de l'Institut National de la Consommation doit apporter en ce domaine une amélioration indispensable.

<sup>(1)</sup> Cf. en annexe I, page 83: la répartition des crédits par articles et paragraphes du chapitre 44.82 pour l'exercice 1967.

### A. — Les organisations de consommateurs.

Depuis six ans, un crédit inchangé de 300.000 F est inscrit au chapitre 44-81 du budget de l'économie et des finances pour venir en aide aux organisations de consommateurs. Ce crédit est affecté, sous le contrôle de la Direction générale du commerce intérieur et des prix, aux quatre secteurs suivants :

- 2° Exécution d'essais comparatifs sur des produits de consommation offerts en concurrence sur le marché et publication de leurs résultats, pour un montant de.

65.000

55.000

4° Etablissement et dépouillement de questionnaires d'enquêtes auprès des adhérents et correspondants des organisations sur les questions au sujet desquelles elles sont consultées à l'occasion, notamment de la préparation de textes réglementaires concernant les consommateurs :

Tenue à jour des budgets des dépenses de familles selon la composition de la famille, son revenu, sa situation géographique;

Etude sur certains aspects actuels du comportement des consommateurs, pour un montant de ......

65.000

Total ...... 300.000 F.

Cette aide a été allouée à huit organisations pour lesquelles la subvention budgétaire constitue souvent une partie importante de leur budget global, ainsi qu'on peut l'observer dans le tableau ci-dessous qui indique, pour chaque organisation, le montant de la subvention qui lui a été accordée en regard du montant de ses dépenses en 1966 et de ses prévisions de dépenses pour 1967.

#### Subventions aux organisations de consommateurs.

Comparaison des dépenses et de la subvention.

Chapitre 44-81 du budget: 300.000 F.

ORGANISATIONS	SUBVENTIONS 1966 et 1967.	DEPENSES 1966.	PREVISIONS de dépenses 1967.
Union fédérale de la consommation Organisation générale des consomma-	110.000	224.500	325.000
teurs	80.000	120.000	450.000
Union féminine civique et sociale	35.000	101.000	113.000
Fédération des familles de France Association française pour l'informa-	20.000	45.600	60.700
tion en économie familiale Confédération nationale des associa-	20.000	69.700	80.500
tions populaires familiales	25.000	135.400	202.600
Laboratoire coopératif	5.000	788.000	840.000
Centre d'études de la socio-économie.	5.000	36.400	55.000
	300.000		

L'action de ces organisations devrait tendre à permettre au consommateur d'acquérir le meilleur produit au plus juste prix et en conséquence s'inscrire dans le cadre du plan de stabilisation comme une invitation permanente au maintien du niveau des cours dans un marché conventionnel.

Mais les organisations de consommateurs sont réduites à la portion congrue et on peut se demander si l'éparpillement d'une subvention déjà faible globalement permet aux organisations de consommateurs de jouer un rôle efficace (1). En effet, la faiblesse de leurs moyens financiers ne leur permet de passer au crible qu'un petit nombre de biens de consommation, tandis que leurs effectifs réduits ne leur permettent pas d'exercer, tant sur les pouvoirs publics que sur les producteurs et les commerçants, la pression désirable et cependant les réalités du marché offrent de nombreux

<sup>(1)</sup> Cf. « La grande misère des organisations de consommateurs »; article d'Alain Vernholes dans Le Monde des 19 et 20 juillet 1966.

exemples des méfaits de l'ignorance des consommateurs et de la facilité avec laquelle le fabricant peut, éventuellement, berner un usager.

Par ailleurs, il est certain « que le citoyen est plus attentif à défendre ses intérêts de producteur qui déterminent sa situation sociale que ses intérêts de consommateur qui sont largement dépendants de celle-ci » (1).

Sensibles aux inconvénients de cette situation, les pouvoirs publics ont créé l'« Institut national de la Consommation » (art. 22 de la loi de finances rectificative pour 1966) qui doit entrer en fonctionnement le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Les organisations de consommateurs devront alors assurer vis-à-vis des travaux de l'Institut le rôle de relais auprès du consommateur de base, participer plus activement à la définition de la politique économique tant au plan national que régional (Conseil Economique et Social, Commissions du Plan, Comité national de la Consommation, C. O. D. E. R....), multiplier les dialogues entre producteurs, commerçants et consommateurs, enfin, accentuer la protection effective du consommateur.

Votre Commission s'est étonnée cependant du peu d'intérêt que semble porter les instances gouvernementales à l'organisation qui semble avoir exercé l'activité la plus vigoureuse de protection des consommateurs : le laboratoire coopératif. Ce laboratoire, dont le budget a atteint 840.000 F en 1967, met à la disposition des consommateurs des informations régulières et sérieuses sur des sujets concernant la vie quotidienne (publicité mensongère, qualité hygiénique des crèmes glacées, des yaourts). Or, la subvention qui lui est accordée n'a cessé de décroître et a été ramenée en 1966 et 1967 à 5.000 F.

Votre Commission estime qu'il doit être fait une meilleure répartition du crédit trop faible d'aide aux organisations de consommateurs et que la subvention accordée au laboratoire coopératif doit être augmentée dans de fortes proportions.

<sup>(1)</sup> Cf. « Les Consommateurs » de Claude Quin, Jean Boniface et Alain Gaussel.

#### B. — L'Institut national de la consommation.

Cet établissement public a pour objet, en tant que centre d'essais :

- de recueillir les demandes d'essai ou d'examen en laboratoire émanant soit de groupements de consommateurs, soit du Comité national de la consommation, soit des pouvoirs publics,
- et de faire procéder aux essais ou aux examens qu'il estime justifiés.

En tant que bureau d'information, l'Institut doit diffuser les résultats des travaux susmentionnés (notamment par l'intermédiaire des groupements légalement constitués de consommateurs), informer les consommateurs sur des problèmes particuliers de consommation, en liaison avec les groupements de consommateurs, le Comité national de la consommation et les pouvoirs publics et faire des études techniques relatives à l'amélioration de la qualité des produits ou au perfectionnement des méthodes commerciales de distribution.

L'Institut doit également jouer un rôle de protection des consommateurs et répondre à des demandes individuelles ou collectives de renseignements à ce sujet.

Placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances, l'Institut national de la consommation est administré par un Conseil d'administration et par un Directeur.

Le Conseil d'administration comprend, à côté d'une représentation majoritaire des consommateurs, des représentants des professionnels et des Ministères intéressés, soit :

- douze représentants des consommateurs ;
- un représentant des activités commerciales;
- deux représentants des activités agricoles et industrielles;
- un représentant du Comité central des Pêches maritimes;
- un représentant des organismes de publicité et de relations publiques ;
  - un représentant de la presse;
- cinq représentants des pouvoirs publics : ministères de l'agriculture, de l'industrie, des affaires sociales, de l'éducation nationale et de l'information.

Outre ces 23 membres ayant voix délibérative, des représentants des ministères suivants assistent au Conseil d'administration avec voix consultative : ministère chargé des départements et territoires d'outre-mer, de la justice, de l'intérieur, de l'équipement et du logement et des transports.

Le Conseil d'administration est assisté de comités techniques consultatifs composés de personnes particulièrement qualifiées désignées en tant qu'experts.

Le Directeur de l'Etablissement assure la direction permanente des services de l'Institut national de la Consommation qui sont répartis en quatre divisions :

- Division administrative et financière chargée de la gestion interne de l'Etablissement et de ses relations avec l'Administration de tutelle ;
- Division des essais comparatifs chargés de préparer et de mener à leur terme en collaboration avec les laboratoires existants, publics ou privés, les programmes d'essais comparatifs de produits arrêtés par le Conseil d'Administration;
- Division de l'information chargée de la diffusion des résultats de ces essais ;
- Division juridique chargée de la défense et de la protection des intérêts des consommateurs.

L'Institut doit bénéficier d'une subvention budgétaire de 3,6 millions de francs et disposera ainsi des ressources qui ont toujours manqué aux organisations de consommateurs.

Encore faudra-t-il, pour qu'il soit efficace, que les représentants des consommateurs soient compétents et dynamiques et aptes à discuter sur un pied d'égalité avec les représentants des professionnels et de l'Administration.

Votre Commission des Affaires Economiques et du Plan renouvelle l'accord qu'elle avait déjà donné l'an dernier à la création de cet Institut. Elle en suivra avec attention le fonctionnement et les résultats, persuadée qu'une judicieuse utilisation par chaque citoyen de son salaire et de ses revenus correspond, en fait, à une amélioration du pouvoir d'achat.

#### C. — L'action du Télex-Consommateurs.

L'information et l'éducation du consommateur sont également réalisées par le Télex-Consommateurs qui groupe deux types d'émissions :

La première, la dépêche quotidienne nationale a connu certains changements en 1967 par rapport à l'année 1966. Les deux dépêches prévisionnelles du mardi et du vendredi, qui indiquent les perspectives d'approvisionnement sur les marchés, subsistent avec une présentation améliorée. Mais une nouvelle orientation a été donnée à celles des mercredi, jeudi et samedi.

La dépêche du mercredi apparaît comme la seule dépêche de constatation des prix de certains produits agricoles et de la pêche, achetés par les correspondantes du Télex-Consommateurs dans la région parisienne ; l'innovation réside dans la présentation sous forme de reportage direct sur un marché ou auprès de commerçants.

La dépêche du jeudi, une fois sur deux, fait état d'une question de consommation posée par les téléspectateurs et en donne la réponse. Les autres jeudis, cette émission informe le consommateur sur les prix des produits industriels de grande consommation, prix qui ont été établis à la suite d'enquêtes effectuées par certaines correspondantes du Télex-Consommateurs.

Le samedi, l'émission a pour but de faire connaître au consommateur les éléments caractéristiques de deux produits agricoles ou de la pêche sélectionnés le mardi matin dans le cadre de la dépêche prévisionnelle, en même temps que les prix, les plus couramment pratiqués à Paris et dans certaines capitales régionales, pour ces deux produits.

Les émissions hebdomadaires des télex régionaux, du style de la dépêche quotidienne nationale, actuellement assurées par neuf émetteurs de province (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Montpellier) complètent la dépêche nationale en informant des prix régionaux, souvent différents des prix parisiens.

Le fait d'appeler l'attention des consommateurs à la fois sur des prix et des perspectives d'approvisionnement constitue un élément de régularisation de l'économie et facilite l'adaptation de l'offre à la demande.

En outre, comme dans les années précédentes, les actions entreprises en 1966 par la dépêche nationale pour favoriser, en liaison avec le F. O. R. M. A. et la S. O. P. E. X. A., le soutien des produits excédentaires sur les marchés, ont obtenu des résultats très intéressants.

La seconde émission, la chronique hebdomadaire, s'intitule, depuis janvier 1967, « Consommateur-Information ».

Cette chronique cherche à informer les consommateurs sur des problèmes d'ordre commercial, juridique ou économique et à les mettre en garde contre des pratiques plus ou moins frauduleuses pratiquées parfois sur une grande échelle.

Certaines émissions « Consommateur-Information » ont parfois provoqué un sursaut des professions qui, conscientes de la nécessité d'éliminer des entreprises malhonnêtes, prennent des mesures pour s'organiser et s'imposer une charte de garanties pour les consommateurs. Ce doit être prochainement le cas des vendeurs de voitures d'occasion, et peut-être des responsables des entreprises de cours par correspondance.

A la mission d'information sur les prix se sont certes ajoutées une action d'assainissement de certaines professions et une action de développement de la consommation des produits alimentaires en excédent saisonnier, mais surtout une véritable information économique au service du consommateur.

# 7° La « Fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises

La Fondation pour l'enseignement de la gestion des entreprises, créée par l'article 22 de la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966, bénéficie d'un crédit de 4 millions de francs (chap. 44-83).

Cet établissement est destiné à développer la connaissance des méthodes modernes d'administration et de gestion des entreprises, à favoriser la formation des cadres de l'économie et à aider à la réalisation, dans ce domaine, de programmes de recherches et d'études.

Cette initiative se situe dans le cadre des mesures prises en faveur de l'expansion de notre économie et de l'accroissement du caractère compétitif des entreprises qui s'y trouvent.

Encore peu répandu il y a une dizaine d'années, l'enseignement de la gestion et de l'administration des entreprises industrielles et commerciales est actuellement dispensé à deux catégories de personnes:

a) Aux étudiants qui poursuivent leurs études soit dans des écoles d'enseignement supérieur commercial (école des H. E.C., E. S. S. E. C., écoles supérieures de commerce de Paris et de province), soit dans des centres universitaires rattachés aux facultés de droit et des sciences économiques (Instituts d'administration des entreprises) ou à certaines facultés des lettres et des sciences humaines (Centre d'études littéraires supérieures appliquées de la Sorbonne). Trois mille diplômés sont ainsi mis chaque année à la disposition de l'économie française.

Ce chiffre est faible comparé aux quelques 30.000 diplômes qui sont « produits » chaque année par notre enseignement supérieur (facultés et grandes écoles), en ignorant pratiquement tout des méthodes de gestion industrielle. Dans l'état actuel des choses, en France, il n'y a pas un étudiant sur dix qui soit formé à ces disciplines;

b) A des cadres et à des dirigeants d'entreprises en exercice, qui vont compléter leur formation, soit dans des organismes interprofessionnels, comme le Centre de préparation aux affaires (C.P.A.) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ou le Centre de recherche des chefs d'entreprises (C.R. C.) de Jouy-en-Josas, soit dans les multiples séminaires ou sessions organisés sur le plan professionnel, par des centres de productivité ou les organismes similaires. On peut évaluer à 2.000 environ (au maximum) le nombre des personnes qui, chaque année, s'astreignent à cet effort.

On se trouve ici aussi en présence d'une insuffisance évidente : la population active française comporte en effet 350 à 400.000 cadres et dirigeants qui auraient sans doute intérêt à suivre au moins une fois tous les dix ans des programmes de perfectionnement. Il n'y en a pas actuellement un sur dix qui procède ainsi.

Ainsi, malgré les efforts entrepris au cours des dernières années par l'Etat, les Chambres de commerce et d'industrie et les milieux professionnels, pour combler une lacune particulièrement visible de notre système d'enseignement, beaucoup de choses restent à faire dans ce domaine. Une partie des difficultés rencontrées actuellement viennent du niveau médiocre de nos connaissances en matière de méthodes modernes de gestion des entreprises.

Or, tout permet de penser que les besoins, dans ce domaine, vont largement s'intensifier au cours des prochaines années: en premier lieu, par l'effet de causes générales, comme l'accélération du rythme de l'expansion et l'accroissement des pressions concurrentielles internes et externes — d'autre part, en raison de l'apparition d'un certain nombre de nécessités nouvelles, qui obligent à développer les formations dans des domaines qui bénéficient actuellement d'une promotion exceptionnelle: c'est le cas des ingénieurs et des techniciens, généralement mal préparés aux responsabilités de gestion — c'est le cas, également, des cadres commerciaux, dont la formation est jusqu'à présent fort imparfaite.

Il est opportun de procéder maintenant à un nouvel effort pour développer une formation trop étroite et pour aider une organisation de perfectionnement trop rarement sollicitée, l'avenir de notre économie dépendant dans une large mesure de l'ampleur des initiatives qui pourront être prises dans ce domaine. D'où la création d'une fondation, qui ne sera pas chargée de mener ellemême des actions d'enseignement, de formation ou de recherche, mais dont le rôle consistera, par tous les moyens dont elle dispose, à aider les actions publiques ou privées, prises sous l'égide du Ministère de l'Education nationale, des Chambres de Commerce ou des milieux profesisonnels, à atteindre leur complet développement.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été réuni au Ministère de l'Economie et des Finances pendant le premier semestre de l'année 1967. Composé de représentants de l'université, de l'administration, des compagnies consulaires et des organisations professionnelles, et placé sous la présidence de M. Dontot, Directeur général de la Compagnie française Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt, il a élaboré un rapport définissant les buts de la Fondation, les nécessités d'où procède sa création, le programme qu'elle devrait mettre en œuvre, ses modalités, enfin, d'organisation et de fonctionnement.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan est persuadée de l'incidence considérable des méthodes d'administration et de gestion sur les résultats de l'entreprise. Elle est donc favorable à la subvention octroyée à la fondation précitée, se réservant d'examiner par la suite l'utilisation qui en sera faite.

## IV. — Les échanges extérieurs.

#### 1° Les statistiques du commerce extérieur

Les statistiques du commerce extérieur ont leur origine dans les indications portées sur les déclarations en douane. Chaque article y figurant donne lieu à perforation d'une carte; celles-ci sont traitées à Paris chaque mois par un ensemble électronique mis en place en 1965. Pour apprécier les évolutions des grandes catégories de produits on les regroupe sous les chapitres suivants: Agriculture, Energie, Matières premières et produits bruts, Demi-produits, Produits finis (ventilés en biens d'équipement et biens de consommation).

La facilité d'un tel classement n'est qu'apparente. En effet, malgré une volonté d'unification toutes les administrations françaises ne sont pas toujours exactement d'accord sur les classements à opérer. Par ailleurs, l'étude sur un mois isolé a l'inconvénient de faire intervenir des variations de durée ou de volume d'activité qui peuvent fausser les perspectives ; c'est la raison pour laquelle un document général trimestriel doit donner plus de « garanties » que les publications déjà assurées.

Il est non moins important pour nos producteurs de savoir comment s'exerce la concurrence étrangère en France et la concurrence française à l'exportation. La désignation des marchandises ne le permet pas toujours ; en effet, le « dictionnaire » des produits est différent selon les pays. La Nomenclature de Bruxelles (N. D. B.) est la nôtre comme celle de la plupart des pays d'Europe occidentale. La classification-type du commerce international (C. T. C. I.) créée par l'O. N. U. est utilisée notamment par les U. S. A., la Grande-Bretagne, le Japon, l'Australie, la Yougoslavie. Les pays de l'Est — ainsi que d'autres — ont leurs propres nomenclatures.

Aux différences de désignation des marchandises s'ajoutent celles du mode de calcul de la valeur en douane (valeur F. O. B. et valeur C. A. F.).

Si l'on considère enfin que l'année statistique commence, selon les pays, à des dates différentes et que le système métrique est loin d'avoir conquis l'univers on admettra que les statisticiens du commerce extérieur peuvent souhaiter l'élaboration d'un langage commun.

#### 2° RAPPEL DE L'ÉVOLUTION GLOBALE EN 1966

Elle s'est caractérisée par les données essentielles suivantes :

- Accroissement des échanges et maintien de l'équilibre commercial.
- Vive poussée des importations au cours du second semestre ; cette évolution peut être expliquée par une reprise de la demande intérieure, par la nécessité de reconstituer les stocks et par la hausse des prix étrangers, notamment ceux des matières premières.
  - Concentration croissante de nos échanges avec la C. E. E.
  - Diminution relative du commerce avec la zone franc.
- Développement des transactions avec les pays de l'Est bien que leur volume reste encore faible par rapport à l'ensemble de nos échanges.
- Ralentissement conjoncturel de l'expansion des exportations vers les « pays tiers ».

# 3° Evolution générale de nos échanges extérieurs de 1958 a 1966

Sur les 154 pays retenus pas nos statistiques douanières, 17 partenaires ont compté chacun pour plus d'un milliard de francs dans nos échanges de 1966.

Ils représentent les trois quarts de nos exportations et importations dont les totaux définitifs s'élèvent à 53,78 et 58,49 milliards de francs, soit 112,27 milliards d'échanges.

Près des deux tiers de ces échanges ont été effectués avec les dix premiers partenaires, 41,6 % avec ceux du Marché commun — 19,2 % avec l'Allemagne seule — 13,6 % avec la zone franc.

En 1958, la répartition était la suivante : zone franc, un tiers ; Marché commun, un quart (dont Allemagne 13 % environ).

Les principaux partenaires étaient alors : l'Algérie, l'Allemagne fédérale, les U. S. A., l'U. E. B. L. et la Grande-Bretagne.

En huit ans, la valeur de nos échanges a été multipliée par 2,5 mais avec la C. E. E. elle a quadruplé. Même en tenant compte de la hausse des prix, le résultat est spectaculaire.

Enfin, en 1966, la part de nos échanges avec l'Association européenne de libre échange a représenté 12,9 % (dont Grande-Bregne: 4,8 %), celle avec l'Europe: 4,2 %. C'est en 1966 que la Chine apparaît parmi nos partenaires comptant plus d'un milliard de francs dans nos échanges et représentait approximativement 1 % de ceux-ci.

Bien que la progression globale de nos échanges puisse être considérée comme satisfaisante, on doit noter notamment que l'essor de nos exportations est dépassé par celui de nos importations, que seuls trois pays extra-européens comptent parmi nos principaux clients (U. S. A., Canada et Chine populaire tout récemment) et que notre commerce recule avec la zone franc.

#### 4° Evolution des exportations françaises

#### A. — Croissance relative.

Sur 700.000 entreprises industrielles dénombrées en France, 26.000 exportent; la part des ventes à l'exportation dans le chiffre d'affaires total de ces firmes est d'autant plus élevée que la taille de celles-ci est plus faible.

Depuis quelques années, les Pouvoirs publics mènent leur campagne de persuasion avec ténacité pour inciter toujours un plus grand nombre de firmes à exporter.

Il est certain que des mesures bénéfiques ont été prises pour aboutir à un tel résultat et qu'un « esprit nouveau » anime bon nombre d'industriels, que l'action des représentants du C. N. C. E. plus positive, plus directe, a participé à cette expansion de nos exportations; on ne saurait toutefois cacher l'évolution modeste de nos exportations.

La France est le dernier pays du Marché commun si l'on considère la part des exportations dans le produit national brut.

Sur la base de 100 en 1955, l'indice d'évolution de nos exportations est modeste également par rapport à celui des dix premiers pays exportateurs du monde. En 1966, elle atteint 198, un point seulement au-dessus de la moyenne mondiale.

Nos exportations ont plus que doublé en huit ans, mais le Japon est à l'indice 421, l'Italie à 387, l'Allemagne fédérale à 275, les Pays-Bas à 238, l'U. R. S. S. à 235, la Belgique-Luxembourg à 231. Il y a lieu cependant de préciser que le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se situent toutefois derrière la France, avec respectivement les indices suivants 184, 175 et 165.

#### B. — Incidence de la conjoncture économique extérieure.

Depuis un an, le progrès des exportations françaises est ralenti; l'excédent commercial a fait place à un déficit. Ce ralentissement n'a pour origine ni une baisse de la compétitivité des produits français, ni un fléchissement de l'effort de prospection sur les marchés étrangers par les producteurs français; il s'explique en grande partie par la conjoncture interne de nos clients.

Le ralentissement de la croissance qui s'est manifesté en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale au cours de l'année 1965 s'est progressivement étendu depuis à la plupart des pays occidentaux.

La détérioration a été encore aggravée dans le courant du premier semestre 1967 par un nouveau fléchissement de la demande, notamment aux Etats-Unis et en Allemagne. L'économie française a subi le contrecoup des difficultés conjoncturelles de ses principaux clients; elle a été particulièrement sensible à la stagnation, puis à la récession de l'économie allemande où elle avait écoulé en 1965 près de 25 % de ses exportations; celles vers les U. S. A., qui avaient en partie compensé le déclin vers l'Allemagne en 1966, ont, par la suite, diminué fortement; les ventes à destination de la Belgique et des Pays-Bas, qui avaient fléchi durant l'année 1966, retrouvent cependant le niveau d'il y a un an; de même, la médiocrité de la demande en Grande-Bretagne a pesé dans notre balance commerciale alors qu'actuellement l'augmentation de nos ventes dans le pays tend à compenser le recul enregistré en 1966.

Si l'on ajoute la dégradation constante de nos échanges avec les pays de la zone franc, malgré l'aide qui leur est accordée sous des formes diverses, due à des situations économiques médiocres, on aura explicité les raisons essentielles du recul relatif de nos exportations.

Mais n'y-a-t-il pas d'autres raisons?

Il s'est avéré que la baisse des ventes vers l'Allemagne et la Belgique (les deux premiers clients de la France) étaient de plusieurs

mois antérieure à la diminution des importations de ces pays. On doit noter aussi que la position de la France sur de nombreux marchés s'est détériorée plus que celle de la plupart de ses concurrents.

Il est difficile de donner à ces phénomènes des explications strictement économiques fondées; le mouvement des prix et des salaires qui n'ont pas été plus forts en France, ces dernières années, que chez ses principaux partenaires n'est pas, semble-t-il, à l'origine de cette situation. La structure des exportations et des importations françaises rend sans doute plus vulnérable notre pays dans une conjoncture internationale alourdie; on ne peut exclure que la faiblesse des réseaux commerciaux ou une adaptabilité moindre à la demande extérieure de trop d'entreprises françaises, malgré les efforts et les progrès réalisés, soit partiellement la conséquence de cette « fragilité ».

#### C. — Prévisions.

Le contexte international ne permet pas de prévoir une amélioration importante des exportations françaises bien que la situation en cet automne soit plus favorable que pendant le premier semestre 1967.

En effet, la phase de récession de l'économie allemande ne semble pas terminée et il n'est pas certain que l'effet d'entrainement d'une reprise se fasse sentir avant de longs mois sur l'économie française. Par ailleurs, on ne peut s'attendre qu'à une faible progression de l'économie en Belgique et aux Pays-Bas. Le redressement britannique qui paraît s'amorcer semble encore fragile. La poursuite du développement italien ne peut, au mieux, que compenser l'influence dépressive qui demeure chez certains partenaires du Marché commun et les effets favorables que l'on peut attendre d'une expansion américaine un peu plus rapide resteront modérés.

L'évolution économique de notre pays au cours des douze mois précédents est claire car le ralentissement de l'expansion est manifeste en de multiples domaines : production à ses différents stades, commercialisation, revenus, emploi. Ce ralentissement est dû, à titre principal, à la situation économique médiocre de nos principaux clients et concurrents étrangers. Des exportations stagnantes, des importations en hausse ont mécaniquement réduit la croissance française.

Mais, sans prendre le risque d'un ralentissement brutal de notre développement, il est difficile d'envisager une politique de restriction importante des importations; en conséquence, si la France veut maintenir un taux d'expansion soutenu, un des facteurs essentiels doit consister dans la reprise de la progression de nos exportations.

Il est certain que dans la mesure où l'application de récentes meures fiscales ou para-fiscales ne pèsera pas dangereusement sur les coûts de production et sur les prix, l'économie française bénéficiera, quant à ses facultés exportatrices, d'une conjoncture meilleure qui apparaît chez la plupart de nos partenaires.

La « reprise » enregistrée tout récemment dans nos échanges extérieurs peut permettre d'escompter, dans les mois à venir, une croissance mesurée de nos exportations.

#### 5° LIBÉRATION ACCRUE DES ÉCHANGES AVEC L'EST

Bien que relativement modestes, les transactions avec l'Europe de l'Est connaissent un développement important depuis 1965; ceci est notamment dû à la politique de libération unilatérale des échanges commerciaux avec l'Est et aux efforts de prospection engagés dans ces pays.

Cette libération des échanges n'implique pas que les pays communistes nous fassent de semblables concessions; en revanche, il va de soi que nous pouvons à notre gré revenir en arrière.

Les exportateurs français se plaignent de ne pas jouir suffisamment de facilités, pour vendre dans les pays de l'Est, pour y implanter des réseaux commerciaux et d'être parfois obligés d'avoir recours au troc pur et simple ; quant à nos partenaires du Marché commun qui avaient émis certaines critiques concernant les mesures prises par le Gouvernement français, il ne semble pas que celles-ci paraissent justifiées pour le moment.

En ce qui concerne l'U. R. S. S., le Ministre de l'Economie et des Finances a eu l'occasion de stigmatiser la disproportion des échanges entre ce pays et le nôtre. Les dispositions de l'accord signé en 1964 ne sont pas réalisées, l'U. R. S. S. n'achetant pas assez à la France; cependant, depuis quelques mois, les tendances actuelles du marché sont favorables à une extension. C'est dans le domaine de la coopération scientifique et technique que l'on peut raisonnablement envisager des ouvertures intéressantes, ainsi sans doute, qu'en ce qui concerne des implantations d'usines pour les

biens de consommation. Mais que l'on prenne garde ; la concurrence est déjà à pied d'œuvre ; Japonais, Italiens, Anglais, notamment, ont fait sur les marchés de l'Est un effort considérable qui doit être payant à terme.

En ce qui concerne plus particulièrement l'U. R. S. S., il faut tenir compte du fait que ce pays se présente comme un véritable continent et que les échanges avec l'extérieur jouent un rôle accessoire.

Sur ce point, l'analogie avec les Etats-Unis est sensible; le commerce extérieur de l'U. R. S. S. ne représente guère plus de 3 % du produit national (5 % aux U. S. A.). Mais désormais, l'U. R. S. S. exprime le désir d'accroître ses échanges avec le monde occidental, accroissement fort concevable dans son intérêt même, mais qui dépend davantage de facteurs tenant à l'U. R. S. S. qu'à la volonté de ses partenaires.

Le volume de ses échanges a augmenté de douze fois par rapport à 1946; l'U. R. S. S. commerce avec une centaine de pays étrangers; les trois quarts du volume de son commerce extérieur se font avec les pays de l'Est. Depuis 1962, on a assisté à une diminution des échanges entre l'U. R. S. S. et les pays en voie de développement et à un renforcement des échanges avec les pays capitalistes.

Les principaux clients de l'U. R. S. S. sont, outre les démocraties populaires, Cuba, la Finlande, l'Inde, le Japon, la Grande-Bretagne, la République Arabe Unie, la République Fédérale Allemande, l'Italie et la France. Notre pays occupe ainsi le quinzième rang ; il occupait le douzième en 1958.

Avant la seconde guerre mondiale, l'U. R. S. S. occupait la seizième place dans le monde pour son commerce extérieur ; en 1965, sa place était la cinquième (après les U. S. A., la R. F. A., la Grande-Bretagne et la France).

Une récente étude du C. N. C. E. conclut que les possibilités d'exportation de l'U. R. S. S. doivent augmenter en fonction de la progression du revenu national, de l'augmentation de la population et du taux de productivité de la main-d'œuvre.

Des efforts importants sont réalisés pour augmenter nos échanges avec les démocraties populaires. Tout récemment, d'importantes missions hongroises et tchécoslovaques, notamment, sont venues en France pour examiner les conditions dans lesquelles pouvaient être accrus les échanges avec notre pays. Actuellement, la France occupe le huitième rang parmi les fournisseurs occidentaux de la Tchécoslovaquie (0,58 % du total des exportations françaises et 0,24 % des importations); notre pays est, par ailleurs, le dixième fournisseur de la Hongrie et se situe au douzième rang parmi ses clients. Bien que les échanges franco-hongrois aient fortement progressé depuis 1960, il n'en reste pas moins que la part de la Hongrie dans le commerce extérieur français est de 0,3 % et celle de la France dans le commerce hongrois de 3,5 %. Les importations françaises sont constituées surtout de produits agricoles et alimentaires (la réglementation du Marché commun rend précaire la continuation de cette situation); les exportations françaises sont constituées en grande partie par des céréales, de la viande et des produits sidérurgiques. L'évolution des échanges laisse apparaître un déséquilibre croissant au bénéfice de la France.

Des efforts de prospection ont été également entrepris, notamment en Roumanie, en Bulgarie et en Pologne; si une telle action est tout à fait opportune, on ne peut pas encore juger de ses résultats.

Sans doute, une telle volonté d'accroître nos échanges extérieurs pourrait-elle se manifester plus activement avec la R. D. A. (Allemagne de l'Est).

Rappelons que la part des échanges avec l'ensemble des pays de l'Est représente un pourcentage de 4,5 % dans l'ensemble de notre commerce extérieur.

La part de la Chine populaire représentant un peu plus de 1 %, l'ensemble de nos échanges avec les pays de l'Est et la Chine ne figure pourtant que pour 5,8 % environ dans le total de notre commerce extérieur.

# 6° Conséquences de la « Négociation Kennedy » sur le commerce extérieur français

Il faut noter, en premier lieu, que les modifications qui pourraient être apportées aux courants d'échanges seront progressives et d'une ampleur limitée.

En effet, d'une part, les réductions tarifaires seront mises en place en cinq ans par tranches annuelles à compter de 1968, d'autre part, si l'on met à part les pays avec lesquels la France entretient déjà des relations préférentielles et les pays peu ou pas concernés par cette négociation, les discussions de Genève n'ont concerné que le quart environ de nos exportations.

En ce qui concerne les produits industriels, rappelons qu'à l'importation la plupart des produits « sensibles » ont été maintenus en exception totale ou partielle ; il n'en reste pas moins que pour certaines branches (industrie du papier kraft par exemple) on pourrait assister à une progression sensible des achats à l'étranger.

A l'exportation, les secteurs industriels pour lesquels nos possibilités de ventes sont déjà affirmées (chimie, automobile) bénéficieront d'abaissement de droits importants. Dans le domaine agricole, le système de protection mis en place par les règlements de la C. E. E. sera pratiquement maintenu; en ce qui concerne les pays tiers peu de conséquences sont à attendre des concessions accordées. En effet, les réductions tarifaires proposées sont sans portée pratique en raison du maintien de diverses formes de restrictions aux échanges; il faut préciser également que le Royaume-Uni, marché potentiel important, n'a pas renoncé à sa politique traditionnelle d'approvisionnement.

En définitive, toute évaluation des effets probables mais en tout état de cause limités de la « Négociation Kennedy » repose sur la ratification effective par le Congrès américain des décisions prises à Genève ; or il existe une certaine opposition dans certains milieux industriels des Etats-Unis (sidérurgie, chimie, textile par exemple) ; un certain courant protectionniste apparaît qui pourrait retarder la ratification des accords de Genève. Il est cependant certain que l'on est arrivé au « point de non retour » en ce qui concerne la libéralisation du commerce international.

#### 7° Incidences de la dévaluation de la livre sterling

Votre Rapporteur ne peut évidemment passer sous silence la dévaluation de la livre sterling de 14,3 % (ramenant sa parité par rapport au dollar de 2,8 à 2,4 dollars pour une livre sterling et, par rapport au franc, de 13,70 F à 11,72 F pour une livre sterling) réalisée le 18 novembre par le Gouvernement travailliste. Cette dévaluation a entraîné par contre-coup celle de la monnaie de quatorze autres pays (1) qui ont représenté, en 1966, 10,5 % des ventes françaises à l'étranger et 8,5 % des achats hors de nos frontières.

On peut donc considérer que le commerce extérieur français sera sensiblement perturbé à la fois par l'effet direct des dépré-

<sup>(1)</sup> Chypre, Danemark, Espagne, Israël, Irlande, Guyane éx-britannique, Bermudes et Bahamas, Malte, Ile Maurice, Malaysia, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande, Malawi.

ciations monétaires qui viennent d'être décidées et en raison de la concurrence accrue sur les marchés de pays tiers entre nos produits et ceux des pays qui ont dévalué.

D'une manière générale, la concurrence britannique sera plus redoutable sur les marchés extérieurs, notamment dans le domaine des constructions mécaniques, des industries chimiques et des véhicules routiers, où la Grande-Bretagne était parvenue à développer ses courants d'exportation dès avant la dévaluation.

A ce propos, il faut souligner que, compte tenu de leurs achats à la Grande-Bretagne, ce seront l'Allemagne fédérale et la France qui auront le plus à redouter la concurrence accrue des industriels anglais sur leurs marchés nationaux. Cette concurrence sera renforcée par la mise en œuvre progressive des réductions tarifaires décidées au Kennedy Round qui réduira peu à peu la barrière douanière qui protégeait les industries des Six.

En contrepartie, la dévaluation de la livre va donner un coup de frein aux ventes en Grande-Bretagne des pays industriels. Or, plus du tiers des importations britanniques sont maintenant représentées par des articles manufacturés (contre moins de 20 % en 1953). C'est dire que les industriels européens ressentiront plus vivement que lors de la précédente dévaluation de 1949 les effets du nouveau rajustement de la livre sterling.

Si, comme il a été indiqué, le niveau moyen des prix anglais sur les marchés internationaux n'est pas sensiblement supérieur à celui de la France avant la dévaluation, les exportations britanniques vont bénéficier d'un avantage considérable dans le domaine industriel.

Dans le secteur des exportations des produits alimentaires français, le Royaume-Uni absorbe à lui seul le quart de la production française de cognac et il est le premier importateur mondial de champagne. On peut craindre que le renchérissement dû à la dévaluation de la livre freinera ces exportations dans les mois qui viennent. Il en sera de même vis-à-vis du Danemark et de l'Espagne où les ventes seront également rendues plus difficiles.

En résumé, on peut craindre que la situation du commerce extérieur de la France, qui avait été défavorable durant une partie de l'année 1967 mais s'était améliorée au mois d'octobre, subisse le contre-coup de la dévaluation de la livre et de celles qu'elle a entraînées.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement de préciser au Sénat les mesures qu'il compte prendre pour éviter, dans la conjoncture actuelle une nouvelle détérioration de la balance commerciale de la France.

### 8° Les échanges extérieurs français en 1967

### A. — Résultats globaux.

L'évolution des échanges globaux durant les huit premiers mois de 1967 a été marquée par les traits suivants :

#### - La croissance des échanges s'est ralentie :

Le développement moins rapide de l'activité économique en France a entraîné une croissance de plus en plus modérée des importations, tandis qu'une conjoncture internationale médiocre freinait l'essor des ventes.

•	1965 (8 mois).	19 <del>66</del> (8 mois).	1967 (8 mois).
	(En	milliards de fra	nes.)
Importations	33,0	37,9	40,0
Dont:		,	
Pays hors zone franc	27,9	32,7	35,0
Pays de la zone franc	5,1	5,2	5,0
Exportations	31,6	35,4	36,3
Dont:			
Pays hors zone franc	26,6	30,5	31,3
Pays de la zone franc	5,0	4,9	5,0

La valeur des échanges français avec toutes zones a augmenté de 3,9 % au cours des huit premiers mois de 1967 par rapport à la période correspondante de l'année antérieure, contre 13,3 % il y a un an.

Le ralentissement a été plus sensible à l'exportation qu'à l'importation :

La progression des ventes a été quatre fois plus faible que l'an dernier ; celle des achats, trois fois seulement.

Taux de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

·	1966 (8 mois).	1967 (8 mois).
	(En pour	centages.)
Importations	+ 15	+ 5,6
Dont:	•	
Hors zone franc	+ 17,2	+ 7,2
Zone franc	+ 3,1	4,2
Exportations	+ 11,9	+ 2,6
Dont:		
Hors zone franc	+ 14,6	+ 2,5
Zone franc	<b>— 1,9</b>	+ 2,9

Ce décalage persiste depuis l'été 1966 dans les échanges hors zone franc. La décélération des ventes a commencé en septembre, avec le retournement de la conjoncture internationale; celle des importations n'est apparue qu'au début de 1967 et elle est demeurée assez lente jusqu'en juin :

Taux de progression mensuels mis en moyenne mobile sur douze mois.

	Importations.	Exportations.	Différence.
	·(i	En pourcentages	)
966 :			
Août	+ 15	+ 15,6	+0,6
Septembre	+ 16,3	+ 14,3	<b>— 2</b>
Octobre	+ 17,4	+ 13,5	3,9
Novembre	+ 17,4	+ 12,8	4,6
Décembre	+ 16,9	+ 10,7	6,2
967 :			
Janvier	+ 17,4	+ 10,8	6,6
Février	+ 16,8	+ 9₄9	6,9
Mars	+ 15,8	+ 7,8	<b>—8</b>
Avril	+ 15,2	+ 6,3	8,9
Mai	+ 14,5	+ 5,3	<b>— 9,2</b>
- Juin	+ 11,9	+ 4,4	<b> 7,5</b>
Juillet	+ 10,9	+ 4,2	<b>— 6,7</b>
Août	+ 9,9	+ 2,9	7

Le fort ralentissement des achats observé en juin dernier est dû en partie aux événements du Moyen-Orient, qui ont pesé sur les approvisionnements de pétrole et retardé la livraison des matières premières transitant d'habitude par Suez. Mais, en juillet et en août, malgré la réalisation des importations différées de pétrole, alourdies par la hausse des frets (en août +43% en valeur par rapport au mois correspondant de 1966, contre +9% en juillet et -2% en juin), les achats totaux n'ont pas manifesté de hausse sensible (+2% en août, +1% en juillet).

En ce qui concerne les échanges avec la zone franc, l'évolution a été légèrement différente: les importations sont tombées à un niveau inférieur à celui de l'an passé; mais les ventes, qui étaient déprimées depuis deux ans, ont marqué une légère reprise.

#### La balance s'est détériorée :

Malgré les résultats favorables des échanges avec la zone franc, le pourcentage de couverture des importations par les exportations est tombé à 91 % au cours des huit premiers mois de 1967 (on estime que l'équilibre est atteint à un niveau de 93 % environ, les importations étant comptabilisées en valeur C. A. F. et les exportations en valeur F. O. B.):

Pourcentage	de	COUV	ertur <b>e</b>	des	importations	C.	A.	F.
	pa	r les	export	ation	s F. O. B.			

	1965 (8 mois).	1966 (8 mois).	1967 (8 mois).
Echanges toutes zones	96	93	91
Echanges avec les pays de la zone franc.	96	93	89
Echanges avec les pays hors zone franc.	<del>9</del> 8	93	100

Le déficit est passé de 2,5 à 3,7 milliards de francs pour l'ensemble des échanges et de 2,2 à 3,8 milliards pour les transactions avec les pays hors zone franc.

L' « indicateur des échanges extérieurs » retenu par le rapport général du V° Plan (indicateur qui n'est autre que le taux de couverture des importations en provenance de toutes zones par les exportations, mises en moyenne mobile sur douze mois) est tombé en avril et mai au-dessous du seuil d'alerte, fixé à 90 %; le « clignotant » d'alarme — qui fonctionne lorsque l'indicateur est inférieur à 90 % pendant trois mois consécutifs — ne s'est pas allumé cependant, les résultats de juin ayant été très favorables (le pourcentage de couverture du mois a été de 98 % sur l'étranger et de 121 % sur la zone franc). Au cours des deux mois suivants, par suite de la décélération des importations, et malgré la baisse des exportations observée en août (— 3,7 %) l'indicateur s'est maintenu au-dessus de 90 %.

	INDICATEUR	VARIATION par rapport au mois précédent.
1966 :		
Août	<b>95,3</b>	
Septembre	94,0	1,3
Octobre	93,1	0,9
Novembre	92,3	- 0,8
Décembre	91,7	— 0,6
1967 :	-	
Janvier	91,5	0,2
Février	90,8	0,7
Mars	90,1	<b>— 0,7</b>
Avril	189,9	<b>— 0,2</b>
Mai	89,4	0,5
Juin	90,3	+ 0,9
Juillet	90,4	+ 0,1
Août	90,2	<b>— 0,2</b>
Septembre	90,6	+ 0,4

# B. — Répartition par zones géographiques.

L'examen général des résultats géographiques des huit premiers mois montre la persistance des principales tendances antérieures. Une analyse plus détaillée fait apparaître le rôle décisif que les difficultés de quelques pays ont joué dans la détérioration récente du commerce extérieur français.

#### a) Persistance des tendances antérieures.

### — Concentration des échanges sur la C. E. E.:

En 1958, année où le traité de Rome a été ratifié, la France effectuait 22,1 % de ses échanges avec la C. E. E.; ce pourcentage a régulièrement progressé, atteignant 42 % pour les huit premiers mois de 1967.

Part de la C. E. E. dans les échanges extérieurs français (en pourcentage):

1958	1959	1960	1961 —	1962	1963	1964	1965	(8 mois) 1966 	(8 mois) 1967	
21,1	27	29,6	32,5	35,1	37	38	39,9	41 .	42	

Contrairement à l'ordinaire, la part de la C. E. E. a été, depuis le début de cette année, plus élevée dans nos achats (42,9 %) que dans nos ventes (40,9 %) en raison de la diminution de nos exportations, inférieures de 0,4 % en valeur à celles des huit premiers mois de 1966.

#### — Diminution de la part de la zone franc :

La part de la zone franc dans les échanges français a continué à décroître: 32,3 % en 1958, 16,9 % en 1964, 15,3 % en 1965, 13,7 % en 1966, 13,2 % pour les huit premiers mois de 1967.

Cette diminution a particulièrement affecté les importations ; en revanche, la part de la zone franc dans les exportations est demeurée stable de 1966 à 1967 :

Part de la zone franc en pourcentage du montant des échanges français toutes zones comprises.

	1965 (8 mois).	1966 (8 mois).	1967 (8 mois).
Importations	15,5	13,8	12,5
Exportations	15,8	13,8	13,8

La part de l'Algérie, qui représente environ le tiers de nos échanges avec la zone franc, a encore régressé :

Part de l'Algérie en pourcentage du montant des échanges français toutes zones comprises.

	1965 (8 mois).	1966 (8 mois).	1967 (8 mois).
Importations	5,6	4,7	4,1
Exportations	4,9	3,8	3,5

#### - Nouvelle progression des échanges avec l'Est :

Les échanges avec l'Europe de l'Est continuent à se développer rapidement depuis 1965. En particulier, les exportations françaises, stimulées par la conclusion d'accords à long terme, ont encore augmenté de 18 % durant les huit premiers mois de 1967, après avoir progressé de 33 % l'an dernier et de 28 % l'année précédente. Compte tenu des ventes vers la Chine, l'ensemble des pays de l'Est a reçu près de 6 % des exportations françaises depuis le début de l'année, offrant un débouché comparable par son importance (2.030 millions de francs) à celui des Etats-Unis (2.089 millions) et supérieur à celui de la Grande-Bretagne (1.825 millions) ou de la Suisse (1.880 millions).

#### b) Variations particulières à certains pays.

Une analyse plus détaillée des résultats récents fait apparaître le rôle important joué par certains pays dans la dégradation de la balance commerciale française.

Sans doute, la plupart des nations occidentales ont été affectées par le retournement de la conjoncture mondiale : le taux de croissance des importations totales de nos huit premiers fournisseurs (R. F. A., U. E. B. L., Italie, U. S. A., Suisse, Pays-Bas, Grande-Bretagne et Espagne) a diminué de moitié en un an. La progression des exportations françaises a été modérée vers l'A. E. L. E. (+ 3,8 %); vers l'Amérique du Nord et la C. E. E. les ventes ont légèrement diminué.

Mais le ralentissement économique a particulièrement atteint les deux premiers clients de la France : l'Allemagne de l'Ouest et l'U. E. B. L., qui absorbent ensemble plus du tiers de nos exportations vers l'étranger. Les ventes françaises à la République fédérale ont diminué de 8,6 %, celles à l'U. E. B. L. de 1 %. Ces pertes n'ont été compensées qu'en partie par l'accroissement des ventes sur le marché italien (+ 19 %), qui demeure en expansion.

D'autre part, le resserrement des débouchés intérieurs a incité de nombreuses firmes étrangères à développer leurs exportations vers la France, où l'activité économique demeurait relativement soutenue. Ainsi les importations françaises ont augmenté de 12 % en provenance d'Allemagne et de l'U. E. B. L. La dégradation du solde envers ces deux pays a été voisine de 1,8 milliard, montant supérieur à l'accroissement de notre déficit total vis-à-vis de l'étranger (1,6 milliard).

En revanche, les ventes françaises ont progressé à un rythme assez rapide (+ 6 %) vers les pays autres que ceux d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, introduisant dans la structure de nos exportations, trop concentrées sur l'Europe occidentale, une diversification jugée depuis longtemps souhaitable mais encore très insuffisante.

#### c) Répartition par produits.

#### - Exportations:

C'est dans le secteur des produits finis que la progression des exportations hors zone franc est demeurée la plus élevée :

	VARIATION par rapport aux 8 premiers mois de 196				
	En milliard	s de francs.	En pourcentage.		
Agriculture Energie Matières premières Demi-produits Produits finis Biens d'équipement Biens de consommation	- 0,24 + 0,28	+ 0,59 + 0,26	- 0,6 - 8,8 - 7,2 + 4,0 + 6,2	+ 8,6 + 3,9	
Total, y compris « divers »	+ 0,77		+ 2,5		

Le développement des ventes d'équipements correspond pour une grande part à la réalisation de commandes reçues en 1965 et 1966, en particulier en provenance des pays de l'Est. Les ventes de gros matériels mécaniques, qui forment environ le quart du total, ont progressé de 25 %.

Les exportations de biens de consommation n'augmentent plus que faiblement. Les ventes d'automobiles s'essouflent depuis quelques mois. Celles de textiles et cuirs sont retombées à leur niveau de l'an dernier.

On notera que la structure des ventes a continué à s'améliorer : la part des produits finis a atteint le pourcentage record de 46,6 %, contre 45 % au cours des huit premiers mois de 1966, et 43,5 % en 1965.

Les exportations vers la zone franc ont augmenté dans les mêmes secteurs, soit +9% pour les équipements et +2,4% pour les biens de consommation.

#### - Importations:

La demande française demeure surtout forte pour les produits finis, notamment en ce qui concerne les biens d'équipement dont les importations sont stimulées par les exonérations fiscales accordées l'an dernier. Les achats de biens de consommation (textiles et, dans une moindre mesure, les automobiles) continuent à augmenter, mais à un rythme de plus en plus lent.

	VARIATION par rapport aux huit premiers mois de l (pays hors zone franc).		
·	EN MILLIARDS de francs.	EN POURCENTAGE	
Agriculture	+ 0,28	+ 6,6	
Energie	+ 0,25	+ 6,2	
Matières premières	0,80	12,9	
Demi-produits	+ 0,81	+ 13,7	
Produits finis	+ 1,84	+ 14,8	
Biens d'équipement	+ 1,27	+ 16,9	
Biens de consommation	+ 0,57	+ 11,6	
Total y compris « Divers »	+ 2,38	+ 7,2	

La forte diminution des importations de matières premières paraît due pour moitié seulement à une réduction de la demande : sur une baisse de 11 points, pour le premier semestre 1967, 3,5 points semblent imputables à la baisse des cours du cuivre et de la laine, et 2 points à la fermeture du canal de Suez.

Le fléchissement des achats aux pays de la zone franc est essentiellement imputable à l'arrêt des importations de vins algériens et à la diminution des importations d'oléagineux (mauvaise récolte d'arachides au Sénégal).

#### - Balance:

Le bilan des échanges avec les pays hors zone franc s'est détérioré dans tous les secteurs, sauf celui des matières premières où les importations ont diminué.

Cette dégradation est due pour près de moitié à la reprise, par ailleurs souhaitée, des importations d'équipements.

Il est plus préoccupant que l'excédent des échanges de biens de consommation, principal facteur d'équilibre de la balance commerciale française, ait à nouveau diminué; cet excédent a été seulement de 1,7 milliard de francs cette année, contre 2 milliards l'an dernier et 1,9 milliard il y a deux ans, correspondant respectivement à un pourcentage de couverture des importations de 131 %, 141 % et 151 %.

Balance o	les	échanges	avec	les	pays	hors	zone	franc.
-----------	-----	----------	------	-----	------	------	------	--------

	POURCEN- TAGE de couverture (1).	SOLDE	VARIATION du solde par rapport au 1° semestre 1966.				
	(En	(En milliards de francs.)					
Agriculture	110	+ 0,45	0,31				
Energie	27	3,02	0,35				
Matières premières	58	1,28	+ 0,56				
Demi-produits	109	+ 0,58	0,53				
Produits finis	103	+ 0,41	0,99				
Biens d'équipement	85	1,28	0,68				
Biens de consommation	131	+ 1,69	0,31				
Total y compris « Divers »	89						

<sup>(1)</sup> Valeur des exportations/valeur des importations.

La situation du commerce extérieur français depuis le début de l'année apparaît donc caractérisée par une dégradation de la balance, due au ralentissement de la demande extérieure en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et au maintien en France d'un niveau d'importations élevé.

Depuis quelques mois seulement, le taux de croissance des achats commence à diminuer fortement, même compte tenu des ruptures d'approvisionnement causées par les événements du Moyen-Orient.

Les exportations vers les pays hors zone franc ont marqué en juin une reprise. Les résultats de juillet et d'août ont été moins satisfaisants, mais une reprise est apparue en octobre.

Cependant, les perspectives à court terme des échanges extérieurs demeurent incertaines. S'il est probable que le « clignotant » ne fonctionnera pas d'ici à la fin de l'année, la croissance des exportations vers les pays hors zone franc sera avant tout fonction de

la date et de l'ampleur de la reprise chez nos principaux clients; elle sera cependant soutenue par le développement probable des ventes de céréales, grâce à un récolte très excédentaire.

Les échanges vers la zone franc risquent d'évoluer moins favorablement au cours des derniers mois de l'année que jusqu'à présent; les ventes françaises pourraient en effet être compromises par d'éventuelles mesures algériennes de rétorsion à l'arrêt des achats de vins, et par la suppression au Maroc des facilités d'importation dont bénéficiaient jusqu'à présent les produits originaires de la zone franc.

\* \*

# 9° LES ACTIVITÉS FONDAMENTALES DU CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La mission du Centre national du commerce extérieur est triple :

- a) Information des exportateurs français et des importateurs étrangers ;
- b) Programmation, avec le concours des secteurs professionnels intéressés et coordination des actions d'expansion commerciale à l'étranger;
- c) Propagande à l'étranger en faveur de nos produits et de nos techniques.

Ainsi, les exportateurs français sont en droit d'attendre du C. N. C. E. les informations les plus précises sur :

- les réglementations nationales et étrangères du commerce extérieur :
  - les caractéristiques générales des marchés ;
  - les possibilités d'affaires;
- les méthodes commerciales appropriées, selon les pays, aux différents circuits de distribution.

Pour mener à bien cette tâche, le C. N. C. E. doit connaître si possible personnellement chaque exportateur, le suivre, et surtout fournir toute la documentation nécessaire à chaque cas particulier. Par ailleurs, le C. N. C. E., en liaison avec les secteurs professionnels intéressés, s'attache à mettre en œuvre une politique cohérente d'animation des différentes actions de promotion commerciale à l'étranger:

- étude de débouchés par produit et par zone géographique;
- envoi de missions professionnelles françaises à l'étranger;
- invitation en France d'acheteurs étrangers ;
- établissement du programme des participations françaises aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger;
- prospection commerciale à l'étranger pour des secteurs professionnels spécifiques.

En ce qui concerne la propagande à l'étranger, celle-ci revêt désormais toutes les formes possibles et notamment la participation aux foires et manifestations, la diffusion de films et de revues, l'organisation de stages, de conférences et de démonstrations techniques.

De plus, le C. N. C. E.:

- participe à la formation professionnelle des exportateurs ;
- étend son action en province où il dispose de délégations et de missions permanentes.

Les services traditionnels ont poursuivi en 1967 avec diligence leurs activités. Il faut souligner tout particulièrement le développement de leur action en France même; celle-ci s'est manifestée notamment par la création de postes de conseillers commerciaux en mission permanente et en mission itinérante, par des prises de contact toujours plus nombreuses avec les entreprises susceptibles d'exporter et par des réunions régionales d'information.

Ainsi le C. N. C. E. fait-il mieux connaître toutes les formes d'aide qu'il peut apporter aux industriels, attirer leur attention sur des débouchés possibles. Ces « rencontres» doivent se multiplier; elles sont à la base de nouvelles « vocations exportatrices »; ceci est nécessaire, car l'augmentation indispensable des exportations françaises dans les années à venir dépendra, bien sûr, d'une croissance souhaitable de l'activité des firmes déjà exportatrices, mais aussi de l'accès d'un nombre élevé de nouvelles entreprises aux marchés extérieurs; il apparaît à l'évidence que la majorité n'est ni prête, ni capable d'y tenir un rang honorable.

Pour l'exercice 1968, le C. N. C. E. s'est assigné trois objectifs :

- amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information relative à l'expansion du commerce extérieur;
- développement des actions concertées et de la participation du C. N. C. E. à des programmes de promotion des exportations :
- renforcement du dispositif d'action régionale : ouverture de nouveaux centres, intensification de l'effort d'assistance et de formation professionnelle.

La réalisation de ces objectifs entraînera, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation des charges ; de même, un crédit supplémentaire sera indispensable pour faire face aux augmentations légales de salaires et progression de carrière des personnels recrutés au cours des exercices précédents.

### 10° Mesures de promotion des exportations

### A. — Implantations commerciales à l'étranger.

La Société Unifex, créée en 1967 par un groupe de banques, est appelée à participer au financement des implantations commerciales des firmes françaises à l'étranger.

La réforme de l'assurance prospection, entrée en application en octobre 1966, en a étendu le bénéfice à l'ensemble des exportateurs et en a amélioré certaines modalités de fonctionnement.

Les modalités d'application de la loi du 12 juillet 1965 autorisant les entreprises à déduire les frais exposés pour l'implantation à l'étranger ont été définies de façon très libérale (circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 24 mars 1967).

## B. — Mesures touchant le financement des exportations.

La plus importante est certainement l'assurance-crédit. En 1966, 20 % de nos exportations ont bénéficié d'une telle garantie du Trésor.

La « garantie contre le risque économique » permet de prémunir les exportateurs de biens requérant une longue période de fabrication contre les hausses anormales des coûts.

Quant à la « garantie des investissements connexes à des opérations d'exportation », elle permettra de résoudre les cas où l'exportateur de biens d'équipement est invité à prendre une participation au capital de la société utilisatrice de l'équipement.

En ce qui concerne l'exercice 1966, le déficit de l'Etat engendré par ces différentes procédures de garantie s'est élevé à 36,2 millions de francs.

D'autres mesures relatives au financement des exportations consistent en des avances temporaires de fonds publics destinées à la mobilisation de certaines échéances de crédits à long terme (avances du Trésor au Crédit national) ou en des prêts à des Etats ou à des organismes étrangers (le montant de tels prêts a atteint en 1966 la somme de 239 millions de francs).

En définitive, si certains de nos concurrents bénéficient encore d'avantages en ce qui concerne les conditions qu'ils peuvent consentir à leurs acheteurs — taux d'intérêt, durée des crédits — il est incontestable que des améliorations, des assouplissements, ont été apportés pour que les exportateurs français soient placés dans de meilleures conditions de compétitivité. Les mesures que nous avons évoquées ne sont pas les seules à tendre vers ce but ou à faciliter la prospection sur les marchés extérieurs.

Certes, cette politique de promotion des exportations exige un effort financier. Il est bon de le situer : cet effort s'est élevé en 1966 à 2,6 % de nos exportations totales (1,6 % pour les dépenses définitives de garantie, 1 % pour les avances) ; ce pourcentage n'est nullement exagéré car on peut chiffrer à 2.600 millions, soit 5 %, le montant des exportations qui n'eussent pas été réalisées sans le concours de l'Etat ; on peut ainsi considérer que l'effet bénéfique final est incontestable.

\* \*

## 11° Activité des organismes d'expansion économique a l'étranger

Créés à l'initiative du C. N. C. E., les comités Franc-Dollar, Franc-Sterling, Franc-Extrême-Orient et Franc-Europe de l'Est ont poursuivi leur objectif tendant au développement des relations commerciales et industrielles avec l'Amérique du Nord, les pays

de la zone sterling, les pays dit « de l'Est » et ceux d'Extrême-Orient, et notamment la Chine et le Japon.

L'activité essentielle de ces comités comprend notamment des rencontres de professionnels pour discuter de problèmes financiers, techniques et économiques, des études comparées et prospectives de nos ventes, la rédaction de brochures donnant des conseils pratiques aux exportateurs, l'envoi de missions d'études de marchés en liaison avec le C. N.C. E. et l'accueil de délégations étrangères.

Depuis sa création en 1950, les activités du Comité Franc-Dollar ont évolué suivant la conjoncture en Amérique du Nord et en France et se sont modifiées au cours des années pour inspirer ou compléter les actions d'information commerciale toujours plus développées du C. N. C. E. sur les marchés de la zone dollar.

Les préoccupations de ce comité sont essentiellement de favoriser :

- l'expansion commerciale par la recherche et l'exploitation des débouchés offerts en Amérique du Nord à certains produits français;
- l'échange de « matière grise » en facilitant la négociation de licences de brevets en Amérique du Nord ;
- la défense des intérêts de l'exportateur français face à la réglementation douanière américaine, notamment en ce qui concerne la réglementation antidumping et la détermination de la valeur en douane.

Durant l'année 1967, la mission en Colombie britannique a été le point de départ d'un programme d'activités du Comité au Canada; la mission de vente de biens d'équipement, conduite dans les Caraïbes, a été l'occasion de contacts suivis entre les administrations de ces pays et notamment les firmes françaises intéressées.

L'étude de traits particuliers du marché américain a amené le Comité à diffuser les travaux relatifs aux caractéristiques actuelles du brevet américain et à prévoir une session d'études à Washington sur ce sujet; d'autre part, un séminaire sur la distribution des biens de consommation en Amérique du Nord s'est tenu à Paris en octobre; cent vingt exportateurs français s'étaient inscrits pour ce premier séminaire.

Par souci d'efficacité, l'action du Comité Franc-Sterling ne se porte pas simultanément sur tous les pays de la zone sterling, mais s'est spécialisée sur certains d'entre eux, pendant une période déterminée, en accord avec le C. N. C. E. et les postes d'expansion économique, suivant les débouchés qu'ils offrent à l'exportation française.

Outre son travail général d'information et de liaison entre l'industrie et l'administration, le comité a concentré ses activités, au cours de ces dernières années, sur certains aspects du marché britannique, sur les marchés de l'Afrique orientale anglophone et ceux des Antilles américaines, anglaises et hollandaises.

Avec la nouvelle demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, un nombre important de dossiers établis en 1961-1962 ont été repris ou sont à l'étude, en particulier, les marchés du Commonwealth pour l'industrie française dans la perspective d'une disparition des « préférences impériales » et une étude des implications par secteurs professionnels de l'élargissement de la Communauté.

Le Comité Franc-Extrême-Orient a organisé en 1967, une mission économique dans cinq pays d'Asie du Sud-Est (Philippines, Hong-Kong, Thaïlande, Singapour et Malaisie); cette mission de prospection a permis de mieux faire connaître les possibilités de débouchés dans ces pays. Dans le courant du mois de novembre, une très importante mission économique française se rendra au Japon; son objet sera d'étudier les possibilités d'accroissement des échanges commerciaux, techniques et financiers entre les deux pays et d'établir une coopération sur certains marchés tiers.

Le Comité Franc-Europe de l'Est a assuré pendant l'année 1967 le fonctionnement de ses sections spécialisées — Hongrie, Pologne, Bulgarie — en liaison avec les sections françaises créées au sein des chambres de commerce de ces pays.

Dans le courant du mois de mars, le comité a organisé en Hongrie, une mission d'achat et de coopération industrielle ; il a fait également publier simultanément à Varsovie et à Paris des revues consacrées aux industries polonaises et françaises.

Le comité assure la liaison entre les délégations françaises au sein de groupes de travail sectoriel franco-soviétique et diffuse leurs travaux.

Rappelons qu'en 1966, des missions industrielles ont été envoyées en Roumanie et en Bulgarie et que des contacts avaient eu lieu à l'échelon des chambres de commerce avec des industriels hongrois et polonais.

#### Conclusion.

Votre Commission tient à rappeler tout l'intérêt qu'elle porte au développement du rôle de l'Institut national de la statistique et des études économiques, puissant instrument d'une information économique de plus en plus indispensable. En dépit de très réels progrès, en dépit aussi de la valeur des hommes, l'information économique et statistique n'est pas à la hauteur de l'ampleur et de l'urgence des besoins d'une société moderne hautement développée et diversifiée. Votre rapporteur demande donc au Gouvernement de persister dans son effort de développement de l'I. N. S. E. E., tout en assurant une coordination rationnelle des nouveaux travaux d'études économiques et statistiques accomplis au sein de l'administration.

Quant à l'évolution des prix de détail, il faut souligner qu'elle a subi un net ralentissement depuis l'entrée en vigueur du plan de stabilisation, le 12 septembre 1963, puisque le rythme de la hausse a été ramené de 5 % à 2,8 % environ par an au cours des quatre dernières années.

Inférieure à celle de nos voisins et même des Etats-Unis, la hausse des prix est cependant supérieure à celle prévue dans le V° Plan, qui fait état d'une hausse moyenne annuelle de 1,5 %. Il eût d'ailleurs été préférable de parler d'un plan de freinage des prix, car, dans une économie en expansion, la « stabilisation » est un mythe. Il faut d'ailleurs souligner que le plan de stabilisation du 12 septembre 1963, s'il a institué un blocage des prix des produits industriels à la production et de certains services, a fait l'objet d'un certain nombre de dérogations et d'assouplissements contractuels sous la forme de contrats de stabilité et de contrats de programme. Ainsi apparaît un essai de politique dynamique des prix, intermédiaire entre un blocage rigide et une liberté incontrôlée.

Cependant, certaines hausses sont à craindre dès le début de l'année prochaine, en fonction de la généralisation de la T. V. A.

Abordant le commerce extérieur, votre rapporteur tient à souligner que l'optimisme relatif dont on pouvait encore faire preuve il y a un an n'est plus de mise. Pendant les huit premiers mois de 1967, nous avons enregistré un déséquilibre

de la balance commerciale. Certes, ceci est dû pour une part à la dégradation économique intérieure de nos principaux clients et à leur « agressivité renforcée » sur les marchés extérieurs. Quoi qu'il en soit, une telle situation, qui a des répercussions sur bien des secteurs de notre économie, peut être considérée comme grave, d'autant plus que rien ne laisse présager une amélioration importante dans les mois à venir et que, par contre, la dévaluation de la livre constitue un facteur supplémentaire d'inquiétude quant à l'équlibre de la balance commerciale de notre pays.

Par ailleurs, il faut à nouveau souligner l'importance des échanges avec les pays de la Communauté économique européenne (42 % de nos échanges actuellement contre 22 % en 1958) ainsi que le développement de nos relations commerciales avec les pays de l'Est et la Chine (6 % de nos échanges en 1967 contre 3 % en 1965). Notons enfin la dégradation de nos échanges avec les pays de la zone franc ; la part de la zone franc dans les échanges français continue à décroître ; cette diminution a particulièrement affecté les importations.

Cette évolution montre une fois encore la nécessité d'intensifier nos efforts pour accroître nos échanges avec d'autres pays afin que notre commerce extérieur ne soit pas trop étroitement tributaire de nos voisins. A cette expansion concourent, d'une part, le Centre national du commerce extérieur dont les services s'étoffent d'année en année, d'autre part, les organismes d'expansion économique à l'étranger que sont les Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling, Franc-Extrême-Orient et Franc-Europe de l'Est, tandis que la politique de promotion des exportations a fait l'objet de mesures récentes en ce qui concerne les procédures du « crédit-fournisseur » et du « crédit-acheteur », les investissements relatifs à la prospection et à l'implantation sur les marchés étrangers ainsi que les mécanismes de garantie financière.

En ce qui concerne la distribution commerciale, votre Commission a jugé que, si notre appareil est en voie de modernisation et de concentration (le commerce concentré devrait assurer, en 1970, environ 24 % du chiffre d'affaires du commerce de détail, au lieu de 14 % en 1960), nombreuses sont encore les transformations à lui apporter.

En ce qui concerne la consommation, votre Commission a plus particulièrement examiné le rôle dévolu à l'Institut National de la Consommation; elle ne peut que se féliciter de voir le Gouvernement mettre l'accent sur l'éducation du consommateur d'autant plus d'ailleurs que les associations constituées jusqu'à ce jour ne sont parvenues qu'à des résultats limités. Encore faudra-t-il qu'il s'agisse d'une action efficace, concrète et scrupuleusement objective.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (Services financiers) qu'elle a examinées.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I

## ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

(Chapitre 44-82. — Dotation 1967: 2.750.000 F.)

INTITULES budgétaires.	ORGANISMES BENEFICIAIRES	1967
CHAPITRE 44-82  Article premier.		
§ 1. Formation d'as- sistants techniques du commerce.	Centre de formation des assistants techniques du commerce (C. E. F. A. C.)	850.000
§ 2. Vulgarisation des techniques moder- nes de commercia- lisation.	Centre interconsulaire du commerce et de la distribution (C. I. C. O. D.)	150.000
	(J. C. A. C.)	20.000
	(C. E. F. A. C.)  Association scientifique pour la détermination des mesures des spécifications techniques indivi-	12.000
	duelles des bovins (S. T. I. C.)	10.000
	Total du § 2	192.000
§ 3. Aide aux centres de productivité com- merciale.	Centre d'études de la confiserie	30.000
	vres)	40.000
	gros (Adforeco)  Ecole technique coopérative (Fédération nationale	250.000
	des coopératives de consommation)	50.000
	sure (Cepcoc)	80.000
	(Cegec)	40.000
	(C. P. C. A.)	300.000
	réparation, du garage, de l'entretien et du ravi- taillement de l'automobile (C. S. N. C. R. A.)	20.000
	Confédération de la charcuterie de France	10.000
	Total du § 3	820.000

INTITULES budgétaires.	ORGANISMES BENEFICIAIRES	1967	
Article 2.			
§ 1. Ecoles spécialisées.	ciants photo-cinéma	20.000	
	Nantes. — Ecole française du commerce de détail	50.000	
	vente	50.000	
	commerces de gros	30.000	
	et de l'habillement	20.000	
	de l'ameublement	50.000	
	merce	30.000	
	nement des commerces de l'ameublement et de la décoration	50.000	
	Total du § 1	300.000	
§ 2. Développement			
de l'enseignement de la gestion com- merciale.	Avignon, Limoges, Morlaix, Nîmes, Rochefort, Saint-Nazaire, etc.)	70.000	
	Instituts d'administration des entreprises (Paris, Rennes, Aix-Marseille, Bordeaux)	200.000	
	Centre de recherches de productivité de l'ensei- gnement technique (Cerpet)	180.000	
	Total du § 2	450.000	
Total du chapitre 44-82			

#### ANNEXE II

#### LES CONTRATS DE STABILITE

Liste des familles de produits calalogables admises au régime du contrat de stabilité:

- 1° Appareils ménagers : appareils de cuisine et de chauffage domestique ; réfrigérateurs ménagers et appareils connexes ; matériels électrothermiques autres qu'à usage industriel et matériels électrodomestiques (arrêté n° 24970 du 2 mars 1965).
  - 2° Textiles chimiques (arrêté n° 25028 du 22 avril 1965).
- 3° Lampes électriques et accessoires d'alimentation pour lampes à décharge et lampes fluorescentes (arrêté n° 25032 du 26 avril 1965).
- 4° Matériels de chauffage central, fontes et céramiques sanitaires, raccords en fonte malléable (arrêté n° 25036 du 28 avril 1965).
  - 5° Pompes (arrêté n° 25039 du 23 juin 1965).
- 6° Articles d'horlogerie « gros volume » : réveils, pendulettes, pendules, horloges, appareils d'horlogerie technique (arrêté n° 25043 du 23 juin 1965).
- 7° Conserves alimentaires: conserves de légumes, de champignons de couche, de tomates, de plats cuisinés, d'escargots, de poissons (arrêté n° 25066 du 23 juillet 1965).
  - 8° Tracteurs et machines agricoles (arrêté n° 25046 du 10 août 1965).
- $9^{\circ}$  Matériels frigorifiques industriels et commerciaux (arrêté n° 25055 du 31 août 1965).
  - 10° Meules et abrasifs agglomérés (arrêté n° 25065 du 31 août 1965).
  - 11° Charbons artificiels à usage électrique (arrêté n° 25080 du 29 octobre 1965).
- 12° Outillage à main agricole et horticole, taillanderie (arrêté n° 25074 du 18 novembre 1965).
  - 13° Quincaillerie (arrêté n° 25096 du 8 novembre 1965).
  - 14° Panneaux de fibres de bois (arrêté n° 25083 du 18 novembre 1965).
  - 15° Talcs (arrêté n° 25098 du 19 novembre 1965).
- 16° Machines à coudre familiales et industrielles (arrêté n° 25104 du 19 novembre 1965).
  - 17° Produits en amiante-ciment (arrêté n° 25077 du 20 novembre 1965).
- 18° Articles de ménage galvanisés et étamés (arrêté n° 25097 du 20 novembre 1965).
  - 19° Coutellerie (arrêté n° 25108 du 20 novembre 1965).
- 20° Verre fabriqué à la main et par procédés semi-automatiques (arrêté n° 25131 du 22 février 1966).
  - 21° Articles en faïence (arrêté n° 25075 du 28 février 1966).
- 22° Produits chimiques organiques de synthèse, produits acétiques et méthyliques (arrêté n° 25058 du 4 mars 1966).
- 23° Produits chimiques de l'industrie électrolytique des chlorures alcalins et des industries du brome, dérivés du chlore et du fluor et dérivés du propylène (arrêté n° 25072 du 4 mars 1966).
  - 24° Machines-outils (arrêté n° 25076 du 4 mars 1966).
  - 25° Produits d'entretien (arrêté n° 25081 du 4 mars 1966).
  - 26° Instruments de chirurgie (arrêté n° 25121 du 4 mars 1966).
  - 27° Montres et chronomètres (arrêté n° 25127 du 4 mars 1966).
- 28° Produits chimiques minéraux: acide sulfurique et dérivés, phosphore et dérivés, sulfure de carbone, etc. (arrêté n° 25067 du 12 avril 1966).

- 29° Equipements, accessoires et pièces détachées pour automobiles, cycles et motocycles (arrêté n° 25139 du 29 avril 1966 et arrêté n° 25227 du 12 septembre 1966).
  - 30° Compas et instruments de dessin (arrêté n° 25162 du 29 avril 1966).
  - 31° Produits en béton (arrêté n° 25138 du 13 mai 1966).
- 32° Postes radio-électriques d'amateurs, radiorécepteurs et téléviseurs, électrophones (arrêté n° 25170 du 16 mai 1966).
- 33° Spécialités chimiques destinées à l'horticulture (arrêté n° 25171 du 24 mai 1966).
  - 34° Détergents (arrêté n° 25175 du 3 juin 1966).
  - 35° Mobilier métallique (arrêté n° 25149 du 6 juin 1966).
  - 36° Pellicules cellulosiques (arrêté n° 25173 du 28 juin 1966).
  - 37° Outillage à main (arrêté n° 25177 du 28 juin 1966).
  - 38° Compresseurs et outillages pneumatiques (arrêté n° 25191 du 28 juillet 1966).
  - 39° Articles de pêche (arrêté n° 25195 du 28 juillet 1966).
- 40° Gaz comprimés: oxygène, hydrogène, azote, air comprimé, etc. (arrêté n° 25196 du 28 juillet 1966).
- 41° Certains produits et services de l'industrie textile : lin, chanvre, soierie, coton, laine, bonneterie, rubans, passementerie, etc. (arrêté n° 25184 du 29 juillet 1966).
  - 42° Verre creux mécanique et verre technique (arrêté n° 25206 du 5 août 1966).
  - 43° Jumelles et longues vues (arrêté n° 25202 du 9 août 1966).
  - 44° Chaussures en caoutchouc (arrêté n° 25215 du 30 août 1966).
  - 45° Briques et tuiles (arrêté n° 25198 du 12 septembre 1966).
  - 46° Eau de javel (arrêté n° 25188 du 26 septembre 1966).
  - 47° Poteries (arrêté n° 25237 du 26 septembre 1966).
- 48° Appareils de levage et de manutention de série (arrêté n° 25183 du 27 septembre 1966).
- 49° Emballages légers en bois, fibres et manches en bois, bois feuillards (arrêté n° 25154 du 28 septembre 1966).
  - 50° Sables, galets et silices pour l'industrie (arrêté n° 25220 du 28 septembre 1966).
  - 51° Matériel d'incendie (arrêté n° 25192 du 29 septembre 1966).
- 52° Produits insecticides anticryptogamiques et désinfectants (phytopharmacie) (arrêté n° 25211 du 5 octobre 1966).
  - 53° Appareils de pesage (arrêté n° 25229 du 18 octobre 1966).
- 54° Articles transformés à base de papier d'écriture (arrêté n° 25152 du 24 octobre 1966).
  - 55° Revêtements de sols en bois (arrêté n° 25204 du 9 novembre 1966).
  - 56° Kaolins et produits kaoliniques (arrêté n° 25249 du 22 novembre 1966).
  - 57° Tuyaux et accessoires en grès (arrêté n° 25241 du 24 novembre 1966).
- 58° Appareillage électrique de commande et de protection (arrêté n° 25253 du 15 décembre 1966).
  - 59° Argiles et terres réfractaires (arrêté n° 25260 du 26 janvier 1967).
  - 60° Articles de ménage en aluminium (arrêté n° 25263 du 20 janvier 1967).
  - 61° Carreaux en grès (arrêté n° 25285 du 8 février 1967).
  - 62° Chaînes mécaniques (arrêté n° 25290 du 13 février 1967).
  - 63° Matériels de soudage (arrêté n° 25193 du 28 février 1967).
  - 64° Caisserie et tonnellerie en bois (arrêté n° 25275 du 28 avril 1967).
- 65° Jeux et jouets, voitures d'enfants et articles de puériculture (arrêté n° 25281 du 9 mai 1967).
  - 66° Articles transformés en matières plastiques (arrêté n° 25282 du 8 mai 1967).
  - 67° Produits galéniques et biologiques (arrêté n° 25374 du 9 août 1967).

#### ANNEXE III

#### LES CONTRATS DE PROGRAMME

- 1° Appareils de cuisine et de chauffage domestique, réfrigérateurs ménagers et appareils connexes, matériels électrothermiques autres qu'à usage industriel et matériels électrodomestiques (arrêté n° 25157 du 29 avril 1966).
- 2° Véhicules automobiles, équipement, accessoires et pièces détachées pour l'automobile (arrêté n° 25205 du 8 juillet 1966).
  - 3° Produits de chocolaterie et de confiserie (arrêté n° 25194 du 29 août 1966).
- 4° Produits amylacés résultant de la transformation du maïs (arrêté n° 25209 du 29 août 1966).
  - 5° Appareillage électrique d'installations (arrêté n° 25216 du 6 septembre 1966).
- 6° Munitions et armes de chasse, de tir et de défense (arrêté n° 25217 du 26 septembre 1966).
- 7° Minerais d'aluminium, alumine et aluminium (arrêté n° 25218 du 26 septembre 1966).
- 8° Produits de fonderie de fabrication répétée (arrêté n° 25212 du 10 novembre 1966).
  - 9° Liants hydrauliques (arrêté n° 25145 du 14 novembre 1966).
  - 10° Demi-produits en métaux non ferreux (arrêté n° 25219 du 9 décembre 1966).
  - 11° Tracteurs et machines agricoles (arrêté n° 25250 du 15 décembre 1966).
- 12° Lampes électriques et accessoires d'alimentation pour lampes (arrêté n° 25224 du 29 décembre 1966).
- 13° Papiers et cartons en l'état (à l'exclusion du papier journal) (arrêté n° 25246 du 29 décembre 1966.
  - 14° Verre fabriqué à la main (arrêté n° 25254 du 28 décembre 1966).
- 15° Surfaces sensibles et travaux photographiques en couleur pour amateurs (arrêté n° 25255 du 20 janvier 1967).
  - 16° Textiles chimiques (arrêté n° 25244 du 27 janvier 1967).
  - 17° Articles de ménage galvanisés et étamés (arrêté n° 25232 du 9 février 1967).
  - 18° Machines de bureau (arrêté n° 25214 du 1° février 1967).
  - 19° Produits chimiques (arrêté n° 25307 du 7 février 1967).
- 20° Salaisons, charcuterie, conserves de viandes (arrêté n° 25231 du 17 février 1967).
- 21° Produits en graphite artificiel et carbone amorphe (arrêté n° 25201 du 23 février 1967).
  - 22° Produits en amiante ciment (arrêté n° 25252 du 17 février 1967).
- 23° Supports en béton armé pour canalisations aériennes (arrêté n° 25286 du 17 février 1967).
- 24° Produits de biscuiterie et de biscotterie, entremets, aliments diététiques et de régime (arrêté n° 25299 du 30 mars 1967).

- 25° Peintures, vernis et encres d'imprimerie (arrêté n° 25302 du 31 mars 1967).
- 26° Articles transformés à base de papier et de carton (arrêté n° 25314 du 31 mars 1967).
  - 27° Coutellerie (arrêté n° 25323 du 26 avril 1967).
  - 28° Machines-outils et machines à bois (arrêté n° 25280 du 28 avril 1967).
- 29° Mécanique générale, mécanique de précision, découpage, emboutissage, boulonnerie, visserie, estampage, ressorts, ferblanterie, tôlerie, ustensiles de cuisine, couverts (arrêté n° 25304 du 8 mai 1967).
- 30° Accessoires et pièces détachées pour automobiles, motocycles et cycles (arrêté n° 25308 du 8 mai 1967).
  - 31° Produits et services de l'industrie textile (arrêté n° 25273 du 2 mai 1967).
  - 32° Outillage à main et quincaillerie (arrêté n° 25300 du 25 mai 1967).
  - 33° Motocycles et cycles (arrêté n° 25301 du 25 mai 1967).
- 34° Conduits et accessoires pour canalisations électriques (arrêté n° 25296 du 23 mai 1967).
- 35° Charbons à usage électrique, mécanique ou chimique (arrêté n° 25288 du 22 mai 1967).
- 36° Produits d'extraction et certains matériaux de construction (arrêté n° 25332 du 2 juin 1967).
  - 37° Sel gemme et ignigène (arrêté n° 25322 du 26 mai 1967).
- 38° Produits de première transformation de l'acier (tréfilage, étirage et laminage à froid) (arrêté n° 25321 du 9 juin 1967).
  - 39° Moteurs à combustion interne (arrêté n° 25320 du 1° juin 1967).
  - 40° Produits abrasifs (arrêté nº 25303 du 1° juin 1967).
- 41° Articles confectionnés en textiles et cuirs à l'usage des collectivités (arrêté n° 25317 du 1° juin 1967).
  - 40° Produits abrasifs (arrêté n° 25303 du 1° juin 1967).
- 41° Articles confectionnés en textiles et cuirs à l'usage des collectivités (arrêté n° 25317 du 1° juin 1967).
- 42° Imprimerie de labeur et industries graphiques (arrêté n° 25289 du 29 mai 1967).
  - 43° Articles de brosserie (arrêté n° 25179 du 7 juin 1967).
- 44° Matières premières et produits de l'industrie céramique (arrêté n° 25292 du 23 juin 1967).
  - 45° Ferro alliages et dérivés, abrasifs en grains (arrêté n° 25258 du 13 juin 1967).
- 46° Métaux de première fusion (plomb, cadmium, zinc) (arrêté n° 25294 du 13 juin 1967).
  - 47° Demi-produits en zinc et en cadmium (arrêté n° 25293 du 13 juin 1967).
- 48° Fontes sur album, raccords en fonte malléable (arrêté n° 25328 du 16 juin 1967).
  - 49° Chaussures et articles chaussants (arrêté n° 25341 du 21 juin 1967).
  - 50° Matériels agricoles de transport (arrêté n° 25315 du 23 juin 1967).
  - 51° Industrie de l'amiante (arrêté n° 25365 du 27 juin 1967).
- 52° Certaines boissons soumises au droit de consommation sur l'alcool (arrêté n° 25309 du 29 juin 1967).
- 53° Certains produits des industries mécaniques (pompes à vide, horlogerie, instruments de précision et d'optique, de chirurgie, etc.) (arrêté n° 25347 du 10 juillet 1967).
  - 54° Savons, détergents et produits d'hygiène (arrêté n° 25355 du 12 juillet 1967).

- 55° Certains produits en caoutchouc et en matières plastiques (arrêté n° 25348 du 13 juillet 1967).
- 56° Matériels de mines, appareils de levage, de manutention et matériels de stockage (arrêté n° 25325 du 13 juillet 1967).
  - 57° Compresseurs, outillage à air comprimé (arrêté n° 25363 du 25 juillet 1967).
- 58° Menuiseries industrielles et bâtiments préfabriqués (arrêté n° 25335 du 20 juillet 1967).
  - 59° Bijouterie et orfèvrerie (arrêté n° 25350 du 13 juillet 1967).
  - 60° Pompes, motopompes et pompes à bras (arrêté n° 25345 du 31 juillet 1967).
  - 61° Mobilier métallique (arrêté n° 25324 du 3 août 1967).
  - 62° Verre mécanique (arrêté n° 25373 du 4 août 1967).
  - 63° Produits de parfumerie (arrêté n° 25371 du 2 août 1967).
- 64° Fromages frais et fondus, laits concentrés, laits en poudre, glaces et crèmes glacées (arrêté n° 25359 du 10 août 1967).
  - 65° Meubles et sièges (arrêté n° 25329 du 8 août 1967).
- 66° Appareils d'éclairage, d'électricité médicale, accumulateurs, piles, compteurs d'énergie électrique (arrêté n° 25401 du 6 septembre 1967).
- 67° Articles transformés à base de papier d'impression écriture (articles de correspondance, registres, cahiers, agendas, etc.) (arrêté n° 25393 du 8' septembre 1967).
  - 68° Isolants pour l'électricité (arrêté n° 25370 du 5 septembre 1967).
- 69° Minerais, métaux non ferreux et leurs alliages (arrêté n° 25354 du 11 septembre 1967).
  - 70° Produits de l'industrie de la potasse (arrêté n° 25368 du 8 septembre 1967).
- 71° Matériels d'incendie, robinetterie, chauffe-eau, appareils de chauffage, etc. (arrêté n° 25844 du 18 septembre 1967).
- 72° Produits dîvers des industries mécaniques (chaînes, articles de ménage, fûts et tonnelets, etc. (arrêté n° 25392 du 19 septembre 1967).
  - 73° Livres, guides et cartes géographiques (arrêté n° 25351 du 15 septembre 1967).
  - 74° Equipement électrique (arrêté n° 25256 du 21 septembre 1967).
  - 75° Huiles de ricin (arrêté n° 23398 du 28 septembre 1967).
  - 76° Bougies, cierges et luminaires (arrêté n° 25399 du 28 septembre 1967).
  - 77° Malt de brasserie (arrêté nº 25410 du 21 septembre 1967).
  - 78° Articles de pêche (arrêté n° 25349 du 29 septembre 1967).
  - 79° Arrêté n° 25-408 du 25 septembre 1967: liste annexée:
    - 524-01: fabrication de talons en cuir pour chaussures.
    - 524-02: fabrication de trépointes, de lisières et de bordures.
    - 524-03: fabrication de lacetscen cuir.
    - 524-04: fabrication de contreforts, de cambrures, de semelles hygiéniques.
    - 524-06: découpage de cuirs et peaux pour chaussures.
    - 524-09: fabrication de patrons pour chaussures, en carton, cartonnette, zinc et tôle.
- 80° Machines pour les industries du papier, du carton et pour l'industrie de l'imprimerie (arrêté n° 25412 du 17 octobre 1967).
- 81° Conserves diverses de produits agricoles et de poissons (arrêté n° 25378 du 18 octobre 1967).

ANNEXE IV

# INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE (259 articles, base 100 en 1962.)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUELET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
1963 :							·						
National	102,5 102,6	103,1 102,9	103,4 103,3	103,6 '103,6	104 104	104,7 104,8	105,1 105,3	105,5 105,6	106,2 106,2	106,4 106,2	106,7 106,7	106,9 106,9	
1964 :												j	
National Paris	107,3 107,1	107,4 107,1	107,5 107,3	107,6 107,4	107,7 107,6	107,9 107,8	108,2 107,9	108,4 108,1	108,9 108,5	109,2 109,1	109,2 109	109,2 109,1	99
1965:											·		
National	109,8 109,8	109,9 110	110,2 110,3	110, <del>4</del> 110,6	110,7 111	112,5 111,1	111,5 111,5	111,2 111,5	111,5 111,8	111,7 112	111,9 112,3	112,3 112,6	
1966 :													
National	112,7 113	112,9 113,3	113,1 113,5	113,5 114	113,9 114,7	113,8 114,5	114,2 115,1	114,3 114,9	114,6 115,1	114,8 115,4	115,1 115,8	115,4 116,2	
1967 :													
National	115,9 116,6	116 116,8	116,3 11 <b>7,1</b>	116,4 117,3	116,6 117,4	116,6 117,5	116,9 118,2	,117,3 118,9	117,7 119,4				

Paris. - Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.